8

LE CATECHISME DE GENEUE: c'eſt à dire le Formulaire d'inſtruire les enfans en la Chreſtienté fait en maniere de dialogue, ou le Miniſtre interrogue, & l'Enfant reſpond.

Par M. Iean Caluin.

Ephe. 2.

Le fondement de l'Egliſe, eſt la doctrine des Prophetes & des Apoſtres.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA · DOMINUS ILLUMINATIO MEA

A Londres,

1552.

EPISTRE AV LECTEVR.

CE a esté vne chose, que tousiours l'Eglise a eu en singuliere recõmandatiõ d'instruire les petis enfans en la doctrine Chrestienne. Et pour ce faire, non seulement on auoit anciennement les Escoles, & commandoit on à vn chascun de bien endoctriner sa famille: mais aussi L'ordre public que estoit par les tẽples, d'examiner les petis enfans sur les poincts, qui doyuent estre cõmuns entre tous les Chrestiens. Et afin de proceder par ordre, on vsoit d'vn formulaire, qu'on nommoit Catechisme. Depuis le Diable, en dissipant l'Eglise, & faisant l'horrible ruine, dont on voit encores les enseignes en la pluspart du monde, a destruit ceste saincte police: & n'a laissé, que ie ne say quelles reliques, qui ne peuuent sinon engendrer superstition, sans aucunemnet edifier. C'est la Confirmation, qu'on appelle, ou il n'y a que singerie, sans aucun fondement. Ainsi ce que nous mettons en auant, n'est sinon l'vsage, qui a de toute ancienneté esté obserué entre les Chrestiens: & n'a iamais esté delaissé, que quand l'Eglise a esté du tout corrompue.

Le Ministre.

QVELLE est la principale fin de la vie humaine?

L'enfant.

C'est de cognoistre Dieu.

Le ministre.

Pourquoy dis-tu cela?

L'enfant.

Pource qu'il nous a creé & mis au monde, pour estre glorifie en nous. Et c'est bien raison, que nous raportions nostre vie à sa gloire, puis qu'il en est le cõmencement.

Le ministre.

Et quel est le souuerain bien des hõmes?

L'enfant.

Cela mesme.

Le ministre.

Pourquoy l'appelles-tu le souuerain bien?

L'enfant.

Pource que sans cela nostre cõdition est plus malheureuse que celle des bestes brutes.

Le ministre.

Par cela donc nous voyons qu'il n'ya

Le. 1. Dimanche. La fin de nostre vie

Le souuerain bien des hommes.

nul si grand malheur que de ne viure pas selon Dieu.

L'enfant.

Voire.

Le ministre.

Mais quelle est la vraye & droite cognoissance de Dieu?

L'enfant.

Quand on le cognoist, afin de l'honnorer.

Le ministre.

La maniere de bien honnorer Dieu, gist en quatre poincts.

Quelle est la maniere de le bien honnorer?

L'enfant.

C'est que nous ayons toute nostre fiance en luy: que nous le seruions en obeissant à sa volonté: que nous le requerions en toutes noz necessitez, cerchant en luy salut & tous biẽs: & que nous recognoissions, tant de cœur que de bouche, que tout bien procede de luy seul.

Le ministre.

Le. 2. Dimanche.

Or afin que ces choses soyent deduites par ordre, & exposées plus au long, quel est le premier poinct?

L'enfant.

C'est d'auoir nostre fiance en Dieu.

Le

Le miniſtre.

Comment cela ſe peut-il faire?

L'enfant.

C'eſt premierement de le cognoiſtre tout puiſſant & tout bon. Le premier poinct.

Le miniſtre.

Suffit-il de cela?

L'enfant.

Non.

Le miniſtre.

La raiſon?

L'enfant.

Pource que nous ne ſommes pas dignes qu'il demõſtre ſa puiſſance pour nous aider, ne qu'il vſe de ſa bonté enuers nous.

Le miniſtre.

Que faut-il donc plus?

L'enfant.

Que nous ſoyõs certains qu'il nous ayme, & nous veut eſtre Pere, & Sauueur.

Le miniſtre.

Comment cognoiſſons-nous cela?

L'enfant.

Par ſa parolle, ou il nous declaire ſa miſericorde en Ieſus Chriſt: & nous aſſeure de ſa dilection enuers nous.

Fondement pour auoir confiance en Dieu. Iean. 17.

Le ministre.

Le fondement donc d'auoir vraye fiance en Dieu, c'est de le cognoistre en Iesus Christ.

L'enfant.

Voire.

Le ministre.

Mais quelle est en somme la substance de ceste cognoissance?

L'enfant.

Elle est cõprinse en la confession de foy que font tous Chrestiens: laquelle on appelle cõmunement le Symbole des Apostres, pource que c'est vn sommaire de la vraye creance, qu'on a tousiours tenu en la Chrestienté: & aussi qui est tiré de la pure doctrine Apostolique.

Le ministre.

Recite ce qui y est dit.

L'enfant.

Le Symbole des apostres

IE croy en Dieu le pere tout puissant, Createur du ciel & de la terre. Et en Iesus Christ son filz vnique nostre Seigneur. Qui a esté conceu du sainct Esprit nay de la vierge Marie. A souffert souz Ponce Pilate, a esté crucifié. Mort & ensseue-

ſeuely. Eſt deſcendu aux enfers. Le tierce iour eſt reſuſcité des mortz. Il eſt monté aux cieux: eſt aſsis à la dextre de Dieu le Pere tout puiſſant. De là viendra iuger les vifz & les mortz.

Ie croy au ſainct Eſprit. Ie croy la ſaincte Egliſe catholique: la communion des ſainctz. La remiſſion des pechez. La reſurrection de la chair: la vie eternelle.

Le miniſtre.

Pour bien expliquer ceſte confeſſion par le menu, en combien de parties la diuiſerons nous?

Le. 3. Dimanche.

L'enfant.

En quatre principales.

Le miniſtre.

Quelles?

L'enfant.

La premiere ſera de Dieu le Pere. La ſeconde de ſon filz Ieſus Chriſt: en laquelle eſt recitée toute l'hiſtoire de noſtre redemption. La troiſieſme du ſainct Eſprit. La quatrieſme de l'Egliſe, & des graces de Dieu enuers icelle.

4. Parties.

Le miniſtre.

Veu qu'il n'y a qu'vn Dieu, qui te meut

de reciter le Pere, le Filz, & le S. Esprit, qui sont trois?

L'enfant.

De la trinité. Pource qu'en vne seule essence diuine, nous auons à considerer le Pere, comme le commencement & origine, ou la cause premiere de toutes choses: puis apres son Filz, qui est sa sagesse eternelle: le S. Esprit, qui est sa vertu & puissance, laquelle est espandue sur toutes creatures, & neantmoins reside tousiours en luy.

Le ministre.

Par cela tu veux dire qu'il n'ya nul inconuenient, qu'en vne mesme diuinité nous cõprenions distinctement ces trois personnes: & que Dieu n'est pas pourtãt diuisé.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

Recite maintenant la premiere partie.

L'enfant.

La premiere partie. Ie croy en Dieu le Pere tout puissant, Createur du ciel & de la terre.

Le ministre.

Pour-

Pourquoy le nommes tu Pere?

L'enfant.

C'eſt au regard de Ieſus Chriſt, qui eſt la Parolle eternelle, engendrée de luy deuant les ſiecles: puis eſtant manifeſté au monde, a eſté approuué & declairé eſtre ſon Filz. Mais entant què Dieu eſt Pere de Ieſus Chriſt, de là s'enſuit qu'il eſt auſsi le noſtre. Pere.

Le miniſtre.

Comment entens-tu qu'il eſt tout-puiſſant? L'enfant.

Ce n'eſt pas ſeulement à dire, qu'il ait le pouuoir ne l'exercant pas: mais qu'il a toutes creatures en ſa main & ſubiection: qu'il diſpoſe toutes choſes par ſa prouidence: gouuerne le monde par ſa volõté: & conduit tout ce qui ſe fait ſelon que bon luy ſemble. Qu'emporte la puiſſance de Dieu.

Le miniſtre.

Ainſi ſelon ton dire, la puiſſance de Dieu n'eſt pas oyſiue: mais emporte d'auantage, aſſauoir qu'il a touſiours la main à la beſongne: & que rien ne ſe fait, ſinon par luy, ou auec ſon congé & ſon ordõnance, La puiſſance de Dieu n'eſt pas oyſiue.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le.4. Dimanche.

Le minister.

Pourquoy adiouſtes-tu, qu'il est Createur du ciel & de la terre?

L'enfant.

psal.14. Rom.1.

Pource qu'il s'est manifesté à nous par ses œuures, il faut qu'en icelles nous le cerchions. Car nostre entendement n'est pas capable de comprendre son essence.

Miroir pour contempler Dieu.

Mais le monde nous est comme vn miroir, auquel nous le pouuons contempler, selon qu'il nous est expedient de le cognoistre.

Le ministre.

Par le Ciel & la Terre: n'entens-tu pas le residu des creatures?

L'enfant.

Si fay. Mais elles sont comprinses souz ces deux motz: à cause qu'elles sont toutes celestes, ou terriennes.

Le ministre.

Et pourquoy appelles-tu Dieu seulemẽt Createur, veu qu'entretenir & conseruer touſiours les creatures en leur estat, est beaucoup plus, que les auoir vne foys crées?

L'en-

L'enfant.

Ausi par cela n'est-il pas seulement signifié qu'il ait pour vn coup mis ses œuures en nature, afin de les delaiser puis apres sans s'en soucier plus. Mais faut entendre, que comme le monde à esté fait par luy au cõmencement, ausi que maintenant il l'entretient en son estat: tellement que le ciel, la terre, & toutes creatures ne consistent en leur estre, sinon par sa vertu. D'auantage, puis qu'il tient ainsi toutes choses en sa main, il s'ensuit qu'il en á le gouuernement & maistrise. de la prouidẽce de Dieu.

Parquoy, entant qu'il est Createur du ciel & de la terre, c'est luy qui conduit par sa bonté, vertu & sageste, tout l'ordre de nature: enuoye la pluye & la secheresse: les gresles, les tempestes, & le beau temps: fertilité & sterilité: santé & maladie. En somme, il a toutes choses à commandement, pour s'en seruir selon qu'il luy semble bon.

Le ministre.

Touchant des Diables, & des meschans, luy sont-ilz ausi bien subietz?

L'enfant.

Des Diables. Combien qu'il ne les conduiſe pas par ſon ſainct Eſprit: toutesfois il leur tient la bride en telle ſorte, qu'ilz ne ſe pourroyent bouger, ſinon autant qu'il leur permet. Et meſmes il les contreint d'executer ſa volunté, combien que ce ſoit cõtre leur intention & propos.

Le miniſter.

Dequoy te ſert-il de ſauoir cela?

L'enfant.

Le Diable ne peut rien ſans dieu. Beaucoup. Car ce ſeroit poure choſe, ſi les Diables & les iniques auoyẽt le pouuoir de rien faire maugré la volonté de Dieu. Et meſmes nous ne pourrions iamais auoir repos en noz conſciences, d'autant que nous ſerions en leur dangier: mais quand nous ſauons, que Dieu leur tient la bride ſerrée, tellement qu'ilz ne peuuent rien que par ſon cõgé, en cela nous auons occaſiõ de nous repoſer & reſiouir: veu que Dieu promet d'eſtre noſtre protecteur, & de nous defendre.

Le. 5. Dimanche. La. 2. partie.

Le miniſtre.

Venons maintenant à la ſeconde partie.

L'enfant.

Et en Ieſus Chriſt ſon filz vnique. &c.

Le

Le ministre.

Que contient elle en somme?

L'enfant.

C'est que nous recognoissons le Filz de Dieu pour nostre Sauueur : & le moyen comme il nous a deliuré de la mort, & acquis salut.

Le ministre.

IESVS

Que signifie ce mot Iesus, par lequel tu le nommes.

L'enfant.

C'est à dire Sauueur, & luy a esté imposé de l'Ange par le cõmandement de Dieu. Mat. 1.

Le ministre.

Cela vaut-il plus, que s'il eust receu ce Nom des hommes?

L'enfant.

Ouy bien. Car puis que Dieu veut qu'il soit ainsi appellé, il faut qu'il soit tel à la verité.

Le ministre.

Qu'en porte le tiltre de Christ.

Que veut dire puis apres le mot de Christ? L'enfant.

Par ce tiltre est encores mieux declairé son office. C'est qu'il a esté oinct du Pere celeste pour estre ordonné Roy. Pre-

ſtre ou Sacrificateur, & Prophete.

Le miniſtre.

Comment ſais-tu cela?

L'enfant.

Pource que, ſelon l'Eſcripture, l'onction doit ſeruir à ces trois choſes. Et auſsi elles luy ſont attribuées pluſieurs fois.

Le miniſtre.

Mais de quel gẽre d'huile a il eſté oinct?

L'enfant.

Ce n'a pas eſté d'vne huile viſible: cõme les anciens Roys, Preſtres, & prophetes. Mais ce a eſté des graces du S. Eſprit, qui eſt la verité de ceſte onction exterieure, qui ſe faiſoit le temps paſſé.

Le miniſtre.

Quel eſt ce Royaume dont tu parles?

L'enfant.

Royaume de Chriſt. Il eſt ſpirituel: & conſiſte en la parolle & en l'Eſprit de Dieu, qui contiennent iuſtice & vie.

Le miniſtre.

Et la Pretriſe?

L'enfant.

Pretriſe de Chriſt. C'eſt l'office & authorité de ſe repreſenter deuant Dieu, pour obtenir grace & fa-

faueur, appaiſer ſon ire, en offrant ſacrifice, qui luy ſoit agreable.

Le miniſtre.

Comment eſt-ce que tu dis Ieſus Chriſt Prophete?

L'enfant.

Pource qu'en deſcendant au monde, il a eſté Meſſagier & Embaſſadeur ſouuerain de Dieu ſon Pere: pour expoſer pleinement la volonté d'iceluy au mõde & ainſi mettre fin à toutes Propheties & reuelations. Chriſt prophete Eſa. 7. Heb. 1.

Le miniſtre.

Te reuient il quelque profit de cela? Lc. 6.

L'enfant.

Le tout eſt à noſtre vtilité. Car IESVS Chriſt a receu tous ces dons, pour nous en faire participans: afin que nous receuions tous de ſa plenitude. Dimanche. Iean. 1.

Le miniſtre.

Declaire moy cela plus au long.

L'enfant.

Il a receu le ſainct Eſprit auec toutes ſes graces en perfection, pour nous en eſlargir & diſtribuer à chaſcun ſelon la meſure & portion, que Dieu cognoit eſtre ex- Epbe. 4.

Christ fontaine de tout bien.

pediente. Et ainsi nous puisons de luy, comme d'vne fontaine, tout ce que nous auons de biens spirituelz.

Le ministre.

Son Royaume dequoy nous sert-il?

L'enfant.

Dequoy nous sert le Royaume de Christ.

C'est qu'estans par luy mis en liberté de consciences, & rẽpliz de ses richesses spirituelles, pour viure en iustice & saincteté: nous auons aussi la puissance pour veincre le Diable, le peché, la chair, & le monde, qui sont ennemiz de noz ames.

Le ministre.

Et sa Prestrise?

L'enfant.

Prestrise de Christ Ebze. 7. 8.9.10.13.

Premieremẽt, en tant qu'il est nostre Mediateur, pour nous recõciller à Dieu son Pere: puis apres que par son moyen nous auons acces pour nous presenter aussi à Dieu, & nous offrir en sacrifice, auec tout ce qui procede de nous. Et en cela nous sommes cõpaignõs de sa Prestrise.

Le ministre.

Il reste la prophetie.

L'enfant.

Puis que ceste office a esté donné au Seigneur

gneur Ieſus, pour eſtre Maiſtre & Docteur des ſiens: la fin eſt de nous introduire à la vraye cognoiſſance du Pere, & de ſa verité: tellement que nous ſoyons eſcoliers domeſtiques de Dieu. Prophetie de Chriſt

Le miniſtre.

Tu veux donc conclurre, que ce tiltre de Chriſt comprend trois offices, que Dieu a donné à ſon Filz, pour en communiquer le fruit & la vertu à ſes fideles.

L'enfant.

Voire.

Le miniſtre.

Pourquoy l'appelles-tu Filz vnique de Dieu, veu que Dieu nous appelle tous ſes enfans? Le. 7. Dimanche.

L'enfant.

Ce que nous ſommes enfans de Dieu, ce n'eſt pas de nature: mais ſeulement par adoption & par grace, entant que Dieu nous veut reputer telz. Mais le Seigneur Ieſus, qui eſt engendré de la ſubſtance de ſon Pere, & eſt d'vne meſme eſſence: à bon droit eſt dit Filz vnique. Car il n'y a que luy ſeul qui ſoit naturel. Chriſt. filz vnique de Dieu. Iean. 1. Hebr. 1.

Le miniſtre.

Tu veux donc dire, que ceſt honneur eſt propre à luy ſeul, & luy appartient naturellement: mais il nous eſt communiqué de don gratuit, entant que nous ſommes ſes membres.

L'enfant.

Rom.8. Coloſ.1. C'eſt cela. Et pourtant au regard de ceſte communication, il eſt dit ailleurs Le premier nay entre pluſieurs freres.

Le miniſtre.

Que veut dire ce qui s'enſuit apres?

L'enfant.

Onctio de Chriſt. Il declaire comme le Filz de Dieu a eſté oinct du Pere pour nous eſtre Sauueur. C'eſt aſſauoir en prenant noſtre chair humaine, & accompliſſant les choſes requiſes à noſtre redemption, cõme elles ſont icy recitées

Le miniſtre.

Qu'entens tu par ces deux motz: Conceu du ſainct Eſprit, Nay de la vierge Marie?

Chriſt vray homme. Pſal.32. Mat.1. Luc.1. L'enfant.

Qu'il a eſté formé au ventre de la vierge Marie de la propre ſubſtance dicelle, pour eſtre ſemence de Dauid, comme il auoit eſté predit: & neantmoins que cela

s'eſt

s'eſt fait par operation miraculeuſe du ſainct Eſprit, ſans compagnie d'homme.

Le miniſtre.

Eſtoit-il donc requis, qu'il veſtit noſtre propre chair?

L'enfant.

Ouy, d'autant qu'il falloit que la deſobeiſſance, commiſe cõtre Dieu par l'homme, fuſt reparée en la nature humaine. Et auſsi il ne pouoit eſtre autrement noſtre Mediateur, pour nous conioindre à Dieu ſon Pere. Rom. 5. 1 Tim. 2. Heb. 4.

Le miniſtre.

Tu dis donc qu'il falloit que Ieſus Chriſt fuſt homme, pour accomplir l'office de Sauueur, comme en noſtre propre perſonne.

L'enfant.

Voire. Car il nous faut recouurer en luy tout ce qui nous defaut en nous meſmes. Ce qui ne ſe peut autrement faire. Recouurer en Chriſt ce qui nous defaut.

Le miniſtre.

Mais pourquoy cela s'eſt-il fait par le S. Eſprit, & non point par œuure d'hõme, ſelon l'ordre de nature?

L'enfant.

Christ cõceu du S. Esprit.

Pource que la semence humaine est d'elle mesme corrompue, il falloit que la vertu du sainct Esprit interuint en ceste cõception, pour preseruer nostre Seigneur de toute corruption, & le remplir de saincteté.

Le ministre.

Ainsi il nous est demonstré, que celuy qui doit sanctifier les autres, est exempt de toute macule: & du ventre de sa mere est consacré à Dieu en purité originelle, pour n'estre point subiet à la corruption vniuerselle du genre humain.

L'enfant.

Ie l'entens ainsi.

Le ministre.

Le. 8. Dimanche. Christ nostre Seigneur. Ephe. 5. Colos. 1.

Cõment est ce qu'il est nostre Seigneur?

L'enfant.

Comme il a esté constitué du Pere: afin qu'il nous ait en son gouuernement, pour exercer le Royaume & la Seigneurie de Dieu, au ciel & en la terre: & pour estre chef des Anges & des fideles.

Le ministre.

Pourquoy de la natiuité viens tu incontinent à la mort, laissant toute l'histoire de sa vie?

L'en-

L'enfant.

Pource qu'il n'eſt icy parlé que de ce qui eſt propremẽt de la ſubſtance de noſtre redemption.

Le miniſtre.

Pourquoy n'eſt-il dit ſimplement en vn mot, qu'il eſt mort: mais eſt parlé de Põce Pilate, ſoux lequel il a ſouffert?

L'enfant.

Ce n'eſt pas ſeulement pour nous aſſeurer de la certitude de l'hiſtoire: mais eſt auſsi pour ſignifier que ſa mort emporte condamnation.

Le miniſtre.

Comment cela?

L'enfant.

Il eſt mort pour ſouffrir la peine qui nous eſtoit deue, & par ce moyen nous en deliurer. Or pource que nous eſtions coulpables deuant le iugement de Dieu comme malfaicteurs: pour repreſenter noſtre perſonne, il a voulu comparoiſtre deuant le ſiege d'vn Iuge terrien, & eſtre condamné par la bouche d'iceluy, pour nous abſoudre au Throne du Iuge Celeſte.

IESVS chriſt condamné pour nous abſoudre

Le ministre.

Mat. 27. Luc. 23. Neantmoins Pilate le prononce innocent, & ainsi il ne le condamne pas comme s'il en estoit digne.

L'enfant.

Christ condamné pour nous Il y a l'vn & l'autre. C'est q'uil est iustifié par le tesmoignage du iuge, pour mõstrer, qu'il ne souffre point pour ses demerites, mais pour les nostres: & ce pendant est condamné solennellement par la sentence diceluy mesme, pour denoter qu'il est vrayement nostre pleige, receuant la condamnation pour nous, afin de nous en acquiter.

Christ nostre pleige.

Le ministre.

C'est bien dit. Car s'il estoit pecheur, il ne seroit pas capable de souffrir la mort pour les autres: & neantmoins, afin que sa condamnation nous soit deliurance, il faut qu'il soit reputé entre les iniques.

Esa. 53.

L'enfant.

Ie l'entens ainsi.

Le ministre.

Le 9. Dimanche. Ce qu'il a esté crucifié, emporte-il quelque chose, plustost que si on l'eust autrement fait mourir?

L'en-

L'enfant.

Ouy, comme l'Apoſtre le remonſtre, diſant, qu'il a eſté pendu au bois pour tranſporter noſtre malediction ſur ſoymeſme pour nous en deſcharger. Car ce genre de mort eſtoit maudit de Dieu.

IESVS Chriſt. faict ſubiet à malediction pour nous en deliurer. Deut. 21. Gala. 3.

Le miniſtre.

Comment? n'eſt-ce pas deshonorer le Seigneur Ieſus, de dire, qu'il a eſté ſubiet à malediction, meſme deuant Dieu?

L'enfant

Nenny. Car en la receuant il l'a aneantie, par ſa vertu : tellement qu'il n'a pas laiſſé d'eſtre touſiours benit, pour nous remplir de ſa benediction.

Le miniſtre.

Expoſe ce qui ſenſuit.

L'enfant.

Chriſt endurant la mort l'a vaincu

D'autant que la mort eſtoit vne malediction ſur l'homme, à cauſe du peché : Ieſus Chriſt l'a endurée : & en l'andurant l'a vaincue. Et pour demonſtrer que c'eſtoit vne vraye mort que la ſienne, il a voulu eſtre mis au ſepulchre, comme les autres hommes.

Le miniſtre.

Mais il ne semble pas, qu'il nous reuienne quelque bien de ceste victoire, veu que nous ne laissons point de mourir.

L'enfant.

Mort des fideles est passage à la vie.

Cela n'empesche de rien. Car la mort des fideles n'est maintenant autre chose qu'vn passage, pour les introduire à vne vie meilleure.

Le ministre.

De cela il s'ensuit, qu'il ne nous faut plus craindre la mort, comme vne chose horrible: mais suyure voluntairement nostre Chef & capitaine Iesus Christ, qui nous y precede, non pas pour nous faire perir: mais pour nous sauuer.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

Lc. 10. Diman-che.

Que signifie ce qui est adiousté de sa descente ez enfers?

L'enfant.

Descente de Christ aux enfers. Act. 2.

C'est que non seulement il a souffert la mort naturelle, qui est separation du corps & de l'ame: mais aussi que son ame a esté enserrée en angoisse merueilleuse, que S. Pierre appelle les douleurs de mort.

Le

Le ministre.

Pour quelle raison cela s'est il fait & cõment?

L'enfant.

Pource qu'il se presentoit à Dieu pour satisfaire au nom des pecheurs, il falloit qu'il sentist ceste horrible destresse en sa conscience, comme s'il estoit delaissé de Dieu, & mesme comme si Dieu estoit courroucé contre luy. Estãt en ceſt abysme, il a crié: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laissé? Mat. 27. Marc. 15.

Le ministre.

Dieu estoit il donc courroucé contre luy?

L'enfant.

Non: mais il falloit toutesfois qu'il l'affligeast ainsi, pour verifier ce qui a esté predit par Esaye: Qu'il a esté frappé de la main du Pere, pour noz pechez: & Qu'il a porté noz iniquitez Esa. 51. 1. Pier. 2.

Le ministre.

Mais comment pouuoit-il estre en telle frayeur, comme s'il estoit abandonné de Dieu, luy qui est Dieu mesme?

L'enfant.

Il faut entendre que selon sa nature hu-

Mais il ne semble pas, qu'il nous reuienne quelque bien de ceste victoire, veu que nous ne laissons point de mourir.

L'enfant.

Mort des fideles est passage à la vie.

Cela n'empesche de rien. Car la mort des fideles n'est maintenant autre chose qu'vn passage, pour les introduire à vne vie meilleure.

Le ministre.

De cela il s'ensuit, qu'il ne nous faut plus craindre la mort, comme vne chose horrible: mais suyure voluntairement nostre Chef & capitaine Iesus Christ, qui nous y precede, non pas pour nous faire perir: mais pour nous sauuer.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

Lc. 10. Dimanche. Descente de Christ aux enfers. Act. 2.

Que signifie ce qui est adiousté de sa descente ez enfers?

L'enfant.

C'est que non seulement il a souffert la mort naturelle, qui est separation du corps & de l'ame: mais aussi que son ame a esté enserrée en angoisse merueilleuse, que S. Pierre appelle les douleurs de mort.

Le

Le ministre.

Pour quelle raison cela s'est il fait & cõment?

L'enfant.

Pource qu'il se presentoit à Dieu pour satisfaire au nom des pecheurs, il falloit qu'il sentist ceste horrible destresse en sa conscience, comme s'il estoit delaissé de Dieu, & mesme comme si Dieu estoit courroucé contre luy. Estãt en ceste abysme, il a crié: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laissé? Mat. 27. Marc. 15.

Le ministre.

Dieu estoit il donc courroucé contre luy?

L'enfant.

Non: mais il falloit toutesfois qu'il l'affligeast ainsi, pour verifier ce qui a esté predit par Esaye: Qu'il a esté frappé de la main du Pere, pour noz pechez: & Qu'il a porté noz iniquitez Esa. 51. 1. Pier. 2.

Le ministre.

Mais comment pouuoit-il estre en telle frayeur, comme s'il estoit abandonné de Dieu, luy qui est Dieu mesme?

L'enfant.

Il faut entendre que selon sa nature hu-

maine il a esté en ceste extremité: & pour ce faire, que sa diuinité se tenoit pour vn peu de temps, comme cachée: c'est à dire, qu'elle ne demonstroit point sa vertu.

Le ministre.

Mais comment se peut il faire, que Iesus Christ, qui est le salut du monde, ait esté en telle damnation.

L'enfant.

Il n'y a pas esté pour y demeurer. Car il a tellement senty ceste horreur, que nous auons dit, qu'il n'en a point esté oppressé: mais a bataillé contre la puissance des enfers, pour la rompre & destruire.

Le ministre.

tourmẽt de christ & de pecheurs en quoy differe.

Par cela nous voyons la difference, entre le tourment qu'il a souffert & celuy que sentent les pecheurs, que Dieu punit en son ire. Car ce qui a esté temporel en luy, est perpetuel aux autres. Et que ce qui a esté seulement vn aiguillon pour le poindre, leur est vn glaiue pour les naurer à mort.

L'enfant.

C'est cela. Car Iesus Christ n'a pas laissé d'esperer tousiours en Dieu au milieu de tel-

telles destresses : mais les pecheurs que Dieu damne, se desesperent & despitent contre luy, iusques à le blasphemer.

Le ministre.

Pouuons-nous pas bien deduire de cela quel fruit nous receuons de la mort de Iesus Christ? Lc. 11. Dimanche.

L'enfant.

Ouy bien. Et premieremẽt nous voyons que c'est vn sacrifice, par lequel il a satisfait pour nous au iugement de Dieu : & ainsi appaisé l'ire de Dieu enuers nous & nous a reconcilié à luy. Pour le second que son sang est le lauement, par lequel noz ames ont esté purgées de toutes macules. Finalemẽt, que par ceste mort noz pechez sont effacez, pour ne point venir en memoire deuant Dieu : & ainsi que l'obligation, qui estoit contre nous, est abolie. Le fruict & la vertu de la mort de Iesus Christ est en trois poincts.

Le ministre.

N'en auons-nous pas quelque autre vtilite? L'enfant.

Si auons, c'est que si nous sommes vrais membres de Christ, nostre vieil homme est crucifié, nostre chair est mortifiée : a-

fin que les mauuaises concupiscences ne regnent plus en nous.

Le ministre.

Declaire l'article suyuant.

L'enfant.

C'est que le troisieme iour il est resuscité. Enquoy il s'est demonstré veinqueur de la mort & de peché. Car par sa resurrection il a engloury la mort, & a rompu les liens du Diable, & destruit toute sa puissance.

1 Pier.3.

Le ministre.

En combien de sortes nous profite ceste resurrection?

Le profit de la resurrectiõ en trois poincts.

L'enfant.

La premiere est, que la iustice nous a esté pleinement acquise en icelle. La seconde, que ce nous est vn certain gage, que nous resusciterons vne fois en immortalité glorieuse. La troisiesme, que si nous communiquons vrayement à icelle, nous resuscitons dez à present en nouueauté de vie, pour seruir à Dieu, & viure sainctement selon son plaisir.

Ro.4.6.
1 Cor.15.

Le.12. Dimanche.

Le ministre.

Poursuyuons outre.

L'en-

L'enfant.

Il est monté au ciel.

Le ministre.

Est-il monté en telle sorte, qu'il ne soit plus en terre?

L'enfant.

Ouy. Car puis qu'il a fait tout ce qui luy estoit enioint du Pere, & qui estoit requis à nostre salut, il n'estoit plus mestier qu'il conuersast au monde. *Christ monte au ciel.*

Le ministre.

Que nous profite ceste ascension?

L'enfant.

Le profit en est double. Car d'autãt que Iesus Christ est entré au ciel en nostre nom, ainsi qu'il en estoit descendu pour nous: il nous y donne entrée: & nous a asseuré que la porte nous est maintenant ouuerte, laquelle nous estoit close pour noz pechez. Secondement, il apparoist là deuant la face du Pere, pour estre nostre Intercesseur & Aduocat. *Le profit de l'ascension en 2. poincts.* *Rom. 6.* *Heb. 7.*

Le ministre.

Mais Iesus Christ montant au ciel, s'est il tellement retiré du monde, qu'il ne soit plus auec nous?

L'enfant.

Mat. 28. Non. Car il a dit le contraire. C'eſt qu'il ſera pres de nous iuſques à la fin.

Le miniſtre.

Eſt-ce de preſence corporelle, qu'il demeure auec nous?

L'enfant.

Luc. 24. Act. 1. Non. Car c'eſt autre choſe de ſon corps, qui a eſté eſleué en haut, & de ſa vertu, laquelle eſt par tout eſpandue.

Le miniſtre.

Comment entens-tu qu'il eſt aſsis à la dextre de Dieu ſon Pere?

Mat. 28. L'enfant.

C'eſt qu'il a receu la ſeigneurie du ciel & de la terre: afin de regir & gouuerner tout.

Le miniſtre.

Mais que ſignifie la Dextre, & ceſte aſsiete, dont il eſt parlé?

L'enfant.

Eſtre aſsis a la dextre. C'eſt vne ſimilitude tirée des Princes terriens, qui font ſeoir à leur coſté dextre ceux qu'ilz ordonnent lieutenans, pour gouuerner en leur nom.

Le miniſtre.

Tu n'entens donc ſinon ce que dit ſainct Paul.

Paul. C'eſt qu'il à eſté conſtitué chef de l'Egliſe, & exalté deſſus toute principauté, & qu'il a receu vn nom par deſſus tout nom. Eph. 1. Phil. 1.

L'enfant.

Voire.

Le miniſtre.

Pourſuis outre.

L'enfant.

De là viendra iuger les vifz & les mortz. Qui eſt à dire, qu'il apparoiſtra vne fois du ciel en iugement, ainſi qu'on l'y a veu monter. Le. 13. Dimanche. Act. 1.

Le miniſtre.

Puis que le iugement ſera en la fin du ſiecle: comment dis-tu que les vns viuront lors, & les autres ſeront mortz, veu qu'il eſt ordonné à tous hommes de mourir vne fois?

L'enfant.

Sainct Paul reſpond à ceſte queſtion: diſant, que ceux qui ſeront lors ſuruiuans ſeront ſubitement changez: afin que leur corruption ſoit abolie, & que leur corps ſoit renouuellé pour eſtre incorruptible. 1 Cor. 15 1 The. 4.

Le miniſtre.

Tu entens donc que ceſte mutation leur ſera comme vne mort, pource qu'elle abolira leur premiere nature, pour les faire reſuſciter en autre eſtat.

L'enfant.

C'eſt cela.

Le miniſtre.

Iesus Christ noſtre Iuge et Aduocat.

Nous reuient-il quelque conſolation de ce que Ieſus Chriſt doit vne fois venir iuger le monde?

L'enfant.

Ouy ſinguliere. Car nous ſommes certains, qu'il n'apparoiſtra ſinon en noſtre ſalut.

Le miniſtre.

Nous ne deuons pas donc craindre le dernier iugement, pour l'auoir en horreur.

L'enfant.

Non pas, puis qu'il ne nous faudra venir deuant autre iuge, que celuy meſme qui eſt noſtre Aduocat, & a prins noſtre cauſe en main pour la defendre.

Le miniſtre.

Le 14. Dimanche. La 3. partie.

Venons à la troiſieme partie.

L'enfant

C'eſt la Foy au ſainct Eſprit.

Le miniſtre.

A quoy nous profite elle?

L'enfant.

A ce que nous recognoissions, que comme Dieu nous a rachetez & sauuez par Iesus Christ: ainsi il nous fait par son S. Esprit participans de ceste redemption & du salut. du sainct Esprit & de ses graces.

Le ministre.

Comment cela?

L'enfant.

Cõme le sang de Iesus Christ est nostre lauement: aussi faut il que le sainct Esprit en arrouse nos consciences, à ce qu'elles soyent laucés.

Le ministre.

Il faut encores vne declaration plus certaine. 1. Pier. 1.

L'enfant.

C'est à dire que le sainct Esprit habitant en noz cœurs, nous fait sentir la vertu de nostre Seigneur Iesus. Car il nous illumine, pour nous faire cognoistre ses graces: il les seelle & imprime en noz ames, & leur dõne lieu en nous. Il nous regenere & fait nouuelles creatures: tellement, que par son moyen nous rece- Rom. 5. Epse. 1.

uons tous les biẽs & dons, qui nous sont offers en Iesus Christ.

Le ministre.

Leis. Dimanche. La quatrieſme partie qui est de l'Eglise.

Que s'ensuit il?

L'enfant.

La quatrieſme partie où il est dit, que nous croyons l'Egliſe catholique.

Le ministre.

Qu'est-ce que l'Egliſe catholicque?

L'enfant

C'est la compagnie des fideles que Dieu a ordonné & eleu à la vie eternelle.

Le ministre.

Est-il neceſſaire de croire ceſt article?

L'enfant.

Ouy biẽ, si nous ne voulõs faire la mort de Iesus Christ oysiue, & tout ce qui a desia esté recité: car le fruit qui en procede, est l'Egliſe.

Fruit de la mort de Christ.

Le ministre.

Tu dis donc, que iuſque à ceſte heure, il a esté parlé de la cauſe & du fondement de salut: entant que Dieu nous a receuz en dilectiõ, par le moyẽ de Iesus Christ: & conforme en nous ceſte grace par ſon ſainct Eſprit. Mais que maintenant est de-

demonstré l'effect & l'accomplissement de tout cela, pour en donner meilleure certitude.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

En quel sens nõmes tu l'Eglise Saincte?

L'enfant.

Pource que ceux que Dieu a eleuz, il les iustifie & purifie à saincteté & innocence, pour faire en eux reluire sa gloire. Et ainsi Iesus Christ, ayant racheté son Eglise l'a sanctifiée: afin qu'elle fust glorieuse & sans macule. Rom. 8. Ephe. 5.

Le ministre.

Que veut dire ce mot Catholique, ou vniuerselle? Catholique

L'enfant. Ephe. 4.

C'est pour signifier, que comme il n'y a qu'vn Chef des fideles: aussi tous doiuẽt estre vnis en vn corps. Tellement, qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais vne seule, laquelle est espandue par tout le monde. 1 Cor. 12.

Le ministre. La cõmunion des fideles.

Et ce qui s'ensuit de la Communion des saincts, qu'emporte il?

L'enfant.

Cela eſt adiouſté, pour mieux exprimer l'vnité, qui eſt entre les membres de l'Egliſe. Et auſsi par cela nous eſt donné à entẽdre, que tout ce que noſtre Seigneur fait de bien à ſon Eglife, eſt pour le profit & ſalut de chacun fidele : pource que tous ont communion enſemble.

Le miniſtre.

Le 16 Dimanche. Mais ceſte ſainɛteté que tu attribues à l'Egliſe, eſt elle maintenant parfaicte?

L'enfant.

L'Egliſe encor im parfaicte Non pas ce pendant qu'elle bataille en ce monde. Car il y a touſiours des reliques d'imperfection : leſquelles ne ſeront iamais oſtées, iuſqu'à ce qu'elle ſoit pleinement coniointe à ſon Chef Ieſus Chriſt: duquel elle eſt ſanctifiée.

Le miniſtre.

Et ceſte Egliſe ne ſe peut elle autrement cognoiſtre, qu'en le croyant?

L'enfant.

Il y a bien Egliſe de Dieu viſible, ſelon qu'il nous a donné les enſeignes pour la cognoiſtre. Mais il eſt icy parlé proprement de la compagnie de ceux que Dieu a eleuz

a eleuz pour les sauuer: laquelle ne se peut pas plainement voir à l'œil.

Le ministre.

Que s'ensuit il.

L'enfant.

Ie croy la remission des pechez.

Le ministre.

Qu'entens-tu par ce mot de Remission?

L'enfant.

Que Dieu par sa bonté gratuite remet & quitte à ses fideles leurs fautes: tellement qu'elles ne viennent point en conte deuant son iugement, pour les en punir. De la remission des pechez.

Le ministre.

De cela il s'ensuit, que nous ne meritons pas par satisfaction, que Dieu nous pardonne.

L'enfant.

Voire. Car le Seigneur Iesus a fait le payement, & en a porté la peine. De nostre part, nous ne pouuons apporter aucune recompense: mais faut que receuions par la pure liberalité de Dieu, pardõ de tous noz mesfaitz.

Le ministre.

Pourquoy metz-tu cest article apres l'Eglise?

Remissiõ des pechez n'eſt ſinon en l'Egliſe

L'enfant.

Pource que nul n'obtient pardon de ſes pechez, que premierement il ne ſoit incorporé au peuple de Dieu, & perſeuere en vnité & communion auec le corps de Chriſt: & ainſi qu'il ſoit vray membre de l'Egliſe.

Le miniſtre.

Ainſi hors de l'Egliſe il n'y a que damnation & mort.

L'enfant.

Il eſt certain. Car tous ceux qui ſe ſeparent de la communauté des fideles, pour faire ſecte à part, ne doiuent eſperer ſalut, ce pendant qu'ilz ſont en diuiſion.

Le miniſtre.

Que s'enſuit-il?

Lc. 17 Dimanche. La reſurrection.

L'enfant.

La reſurrection de la chair, & la vie eternelle.

Le miniſtre.

Pourquoy ceſt article eſt-il mis?

L'enfant.

Pour nous monſtrer, que noſtre felicité ne giſt pas en la terre, ce qui ſert à double fin. Premierement, afin que nous apprenions de paſſer par ce mõde, comme par

par vn pais estrange, contemnant toutes choses terriennes, & n'y mettãt point nostre cœur: puis aussi, que combien que nous n'apperceuions pas encore le fruit de la grace, que le Seigneur nous a fait en Iesus Christ, que nous ne perdions pas courage pourtant: mais l'attendions en patience, iusques au temps de la reuelation.

Le ministre.

Comment se fera ceste resurrection?

~~Le ministre.~~ L'enfant.

Ceux qui seront mortz au parauant, reprendront leurs corps: neantmoins d'autre qualité: assauoir, qui ne seront plus subietz à mortalité & corruption, combien que ce sera la mesme substance. Et ceux qui suruiuront encore, Dieu les ressuscitera miraculeusement, par ce changement subit, dont il a esté parlé. 1. Cor. 15

Le ministre.

Et ceste resurrection ne sera-elle pas cõmune tant aux mauuais cõme aux bons?

L'enfant.

Ouy bien: mais ce sera bien en diuerse condition. Car les vns resuscíteront à Iean 5. Mat 25.

ſalut & ioye : les autres a condamnation & mort.

Le miniſtre.

Pourquoy donc eſt-il ſeulement parlé de la vie eternelle, & non point auſsi bien d'enfer?

L'enfant.

Pource qu'il n'ya rien couché en ce ſommaire ; qui n'apartienne proprement á la conſolation des conſciences fideles : il nous recite ſeulement les biens, que Dieu fait á ſes ſeruiteurs. Et ainſi il n'y eſt fait nulle mention des iniques, qui ſont excluz de ſon Royaume.

Le miniſtre.

Le 18 Dimanche.

Puis que nous auons le fondement ſur lequel la Foy eſt appuyée : nous pourrons bien de lá conclurre, que c'eſt que la vraye Foy.

L'enfant.

Que c'eſt que vraie Foy.

Voire. Aſſauoir certaine & ferme cognoiſſance de la dilection de Dieu enuers nous, ſelon que par ſon Euangile il ſe declaire eſtre noſtre Pere & Sauueur par le moyen de Ieſus Chriſt.

Le miniſtre.

La

La pouuons-nous auoir de nousmesmes, ou si elle vient de Dieu?

L'enfant.

L'Escriture nous enseigne, que c'est vn don singulier du sainct Esprit: & l'experience aussi le monstre.

Le ministre.

Comment?

L'enfant.

Pource que nostre entendement est trop debile, pour comprendre la sagesse spirituelle de Dieu, qui nous est reuelée par la Foy: & noz cœurs sont enclins à defiãce, ou bien à fiance peruerse de nous ou des creatures. Mais le sainct Esprit nous illumine, pour nous faire capables d'entendre ce qui autrement nous seroit incomprehensible: & nous fortifie en certitude, seellant & imprimant les promesses de salut en noz cœurs.

Le S. Esprit nous illumine.

Le ministre.

Quel bien nous procede il de ceste Foy, quand nous l'auons?

L'enfant.

Elle nous iustifie deuant Dieu, pour nous faire obtenir vie eternelle.

C'est la Foy qui nous iustifie.

Le ministre.

Comment donc? L'homme n'est il pas iustifié par bonnes œuures, viuant sainctement, & selon Dieu?

L'enfant.

Si s'en trouuoit quelcun si parfaict: on le pourroit bien nommer iuste: mais entant que nous sommes tous poures pecheurs, il nous faut chercher ailleurs nostre dignité pour respondre au iugemẽt de Dieu.

Le. 19 Diman-che.

Le Ministre.

Mais toutes noz œuures sont elles tellement reprouuées qu'elles ne nous puissent meriter grace deuant Dieu?

Toute œuure humaine deuant regenera tion, est dãnable.

L'enfant.

Premierement, toutes celles que nous faisons de nostre propre nature, sont vitieuses, & par consequent ne peuuent plaire a Dieu: mais il les comdamne toutes.

Le ministre.

Mate. 7 Tu dis donc, que deuant que Dieu nous ait receu en sa grace, nous ne pouuons sinon pecher, comme vn mauuais arbre ne produit que mauuais fruitz.

L'enfant.

Il eſt ainſi. Car encore que noz œuures ayent belle apparence par dehors: ſi ſont elles mauuaiſes, puis que le cueur eſt peruers, lequel Dieu regarde. regarde

Le miniſtre.

Par cela tu conclus, que nous ne pouuons preuenir Dieu par noz merites, pour l'induire à nous bien faire: mais au contraire, ne faiſons que l'irriter contre nous.

L'enfant. Tite. 3.

Voire. Et pourtant ie dy que par ſa pure miſericorde & bonté, ſans aucune conſideratiõ de noz œuures: il nous a aggreables en Ieſus Chriſt: nous imputant la iuſtice d'iceluy, & ne nous imputant point noz fautes.

Le miniſtre.

Comment donc dis-tu, que l'homme eſt iuſtifié par Foy?

L'enfant.

Pource qu'en croyant, & receuãt en vraye fiance de cueur les promeſſes de l'Euangile, nous entrons en poſſeſsion de ceſte iuſtice.

Le miniſtre.

Tu entens, que comme Dieu nous la preſente

sente par l'Euangile: aussi le moyen de la receuoir c'est par Foy.

L'enfant.

Ouy.

Le ministre.

Le. 20 Diman-che. Des bon-nes œu-ures qui sont fai-tes en Foy.

Mais puis que Dieu nous a vne foys re-ceu: les œuures que nous faisons par sa grace, ne luy sont elles pas plaisantes?

L'enfant.

Ouy bien, entant qu'il les accepte libera-lement, & non pas pour leur propre di-gnité.

Le ministre.

Comment? Ne sont elles pas dignes de-stre acceptées, puis qu'elles procedent du sainct Esprit?

L'enfant.

Non pas: à cause qu'il y a tousiours quel-que infirmité de nostre chair meslée par my, dont elles sont souillées.

Le ministre.

Quel sera donc le moyen de les rendre agreables?

Le moien pour fai-re œu-nres a-greables à Dieu.

L'enfant.

Si elles sont faites en Foy. C'est à dire que la personne soit asseurée en sa consci-ence, que Dieu ne les examinera pas à la rigueur

rigueur: mais en couurant les imperfections & macules par la pureté de Iesus Christ, les tiendra comme parfaictes.

Le miniſtre.

Par cela dirons nous, que l'home Chreſtien eſt iuſtifié par ſes œuures, apres que Dieu l'a appellé? ou que par icelles il merite que Dieu l'ayme, pour obtenir ſalut? Pſa. 143.

L'enfant.

Non. Mais au cõtraire, il eſt dict, que nul homme viuant ne ſera iuſtifié deuant ſa face. Pourtant, nous auons à prier qu'il nentre point en iugement n'en compte auec nous.

Le miniſtre.

Tu n'entens pas pourtant, que les bonnes œuures des fideles ſoyent inutiles.

l'Enfant.

Non. Car Dieu promet de les remunerer amplement, tant en ce monde, comme en Paradis. Mais tout cela procede de ce qu'il nous ayme gratuitement, & enſeuelit toutes noz fautes, pour n'en auoir point memoire.

La vraye foy n'eſt iamais oyſiue.

Le miniſtre.

Mais pouuons nous croire pour eſtre iuſtifiez,

stifiez, sans faire bonnes œuures?

L'enfant.

Que c'est que croire en Iesus Christ

Il est impossible. Car croire en Iesus Christ, c'est le receuoir tel qu'il se donne à nous. Or il nous promet non seulement de nous deliurer de la mort, & remettre en la grace de Dieu son Pere, par le merite de son innocence: mais aussi de nous regenerer par son Esprit, pour nous faire viure sainctement.

Le ministre.

La Foy donc, non seulement ne nous rẽd pas nonchalans à bonnes œuures: mais est la racine dont elles sont produites.

L'enfant.

foy & penitence.

Il est ainsi: & pour ceste cause, la doctrine de l'Euangile est comprinse en ces deux poinctz: assauoir, Foy & Penitence.

Le ministre.

Qu'est-ce que Penitence?

Le. 21 Dimanche.

L'enfant.

Que c'est que Penitence.

C'est vne desplaisance du mal & amour du bien, procedant de la crainte de Dieu & nous induisant à mortifier nostre chair, pour estre gouuernez & conduitz par le sainct Esprit au seruice de Dieu.

Le

Le ministre.

C'est le second poinct que nous auons touché de la vie Chrestienne.

L'enfant.

Voire : & auons dit que le vray & legitime seruice de Dieu consiste en ce, que nous obeissions à sa volonté. *Vray seruice de Dieu.*

Le ministre.

Pourquoy?

L'enfant.

D'autant qu'il ne veut pas estre seruy selon nostre fantaisie: mais à son plaisir.

Le ministre.

Quelle reiglenous a-il donné pour nous gouuerner?

L'enfant.

Sa Loy. *La Loy.*

Le ministre.

Qu'est-ce qu'elle contient?

l'Enfant.

Elle est diuisée en deux parties : dont la premiere cõtient quatre cõmandemens, & l'autre six, ainsi en tout ce sont dix. *Deux parties en la Loy.*

Le ministre.

Qui a fait ceste diuision.

L'enfant.

Dieu

Expod.32 & 34. Deu.4.10

Dieu meſme: qui l'a donnée eſcrite à Moyſe en deux Tables, & a dit qu'elle ſe reduiſoit en dix parolles.

Le miniſtre.

argumẽt de la.1. Table.

Quel eſt l'argument de la premiere Table? L'enfant.

Touchant la maniere de bien honnorer Dieu. Le miniſtre.

Et de la ſeconde?

argumẽt de la. 2.

L'enfant.

Comment il nous faut viure auec noz prochains, & de ce que nous leur deuõs.

Le miniſtre,

Le 22. Diman-che.

Recite le premier commandement.

L'enfant.

Le.1 com mande-ment. Expo. 20. Deut, 5.

ESCoute Iſrael: Ie ſuis le Seigneur ton Dieu, qui t'ay tiré hors de la terre d'Egipte, de la maiſon de ſeruitude. Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy. Le miniſtre.

Expoſe le ſens.

L'enfant.

Du commencement il fait comme vne preface ſur toute la Loy: car il s'attribue authorité de cõmander, ſe nommant l'Eternel & Createur du monde: apres il ſe

dit

dit noſtre Dieu pour nous rendre ſa doctrine amiable. Car s'il eſt noſtre Sauueur c'eſt bien raiſon que nous luy ſoyons peuple obeiſſant.

Le miniſtre.

Mais ce qu'il dit apres de la deliurance de la terre d'Egipte ne s'adreſſe-il pas particulierement au peuple d'Iſrael?

Deliurance d'egipte.

L'enfant.

Si fait bien ſelon le corps. Mais il nous appartient auſsi generallement à tous, en tant qu'il a deliuré noz ames de la captiuité ſpirituelle de peché, & de la tyrannie du Diable.

Le miniſtre.

Pourquoy fait il mention de cela au commencement de ſa Loy.

L'enfant.

C'eſt pour nous admonneſter, combien nous ſommes tenuz de ſuyure ſon bon plaiſir, & quelle ingratitude ce ſeroit de faire du contraire.

Le miniſtre.

Et qu'eſt ce qu'il requiert en ſomme en ce premier commandement?

L'enfant.

Somme du premier commandement.

Que nous luy reseruions à luy seul l'honneur qui luy appartient, sans le transporter ailleurs.

Le ministre.

Quel honneur est-ce qui luy est propre?

L'enfant.

L'honneur qui est proprement deu à Dieu.

De l'adorer luy seul, l'inuoquer, auoir nostre fiance en luy, & telles choses semblables, qui sont attribuées à sa maiesté.

Le ministre.

Pourquoy dit il, Deuant ma face?

L'enfant.

D'autant qu'il voit & cognoist tout, & est iuge des secrettes pensées des hõmes: il signifie, que non seulement par confession exterieure, il veut estre aduoué Dieu: mais aussi en pure verité, & affection de cueur.

Le. 23 Dimanche.

Le ministre.

Dy le second commandement.

Les Commandement des images, & adoration d'icelles.

L'enfant.

TV ne feras image taillée, ne semblance aucun des choses qui sont au ciel là sus, ou en la terre cy bas, ou ez eaues, qui sont souz la terre. Tu ne les honnoreras point.

Le

Le miniſtre.

Veut il du tout defendre de faire aucune image?.

L'enfant.

Non: mais il defend de faire aucune image, ou pour figurer Dieu, ou pour adorer. Le miniſtre

Pourquoy eſt-ce qu'il n'eſt point licite de repreſenter Dieu viſiblement?

L'enfant.

Pource qu'il n'y a nulle conuenance entre luy, qui eſt Eſprit eternel, incompreſhenſible: & vne matiere corporelle, morte, corruptible & viſible. Deut. 4. Pſa. 41. Rom. 6. Act. 17.

Le miniſtre.

Tu entens donc, que c'eſt faire deshonneur à ſa maieſté, de la vouloir repreſenter ainſi.

L'enfant.

Voire.

Le miniſtre.

Quelle forme d'adoration eſt icy condamnée?

L'enfant.

C'eſt de ſe preſenter deuant vne image pour faire ſon oraiſon, de flechir le ge-

Adoration des images. nouil deuant icelle, ou faire quelque autre signe de reuerence, comme si Dieu se demonstroit là à nous.

Le ministre.

Quelle peinture est defendue. Il ne faut pas donc entendre, que toute taillure ou peincture soit defendue en general, mais seulement toutes images, qui se font pour seruir Dieu, ou l'honnorer en choses visibles: ou bien pour en abuser en idolatrie en quelque sorte que ce soit.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

A quelle fin reduirons nous ce commandement?

L'enfant.

Comme au premier, Dieu a declairé, que il estoit seul, sans autre, qu'on doit adorer: aussi maintenant il nous demonstre quelle est la droicte forme, afin de nous retirer de toutes superstitions, & facons charnelles.

Le ministre.

Le. 24. Passons outre.

L'enfant.

Diman-che. Il adiouste vne menace: Qu'il est l'Eternel nostre Dieu, fort, ialoux, visitant l'iniquité

quité des peres ſur les enfans, en la troiſ-
ieſme & quatrieſme generation enuers
ceux qui le haiſſent.

Le miniſtre.

Pourquoy fait-il mention de ſa Force?

L'enfant.

Pour denoter, qu'il eſt puiſſant à mainte-
nir ſa gloire.

Le miniſtre.

Que ſignifie-il par la Ialouſie?

L'enfant.

Qu'il ne peut endurer compagnon. Car
comme il s'eſt donné à nous par ſa bõté
infinie: auſsi veut-il que nous ſoyons en
tierement ſiens. Et c'eſt la chaſteté de noz
ames, d'eſtre conſacrées & dediées à luy. Paillardi
D'autre part, c'eſt vne paillardiſe ſpiri- ſe ſpiritu
tuelle, de nous detourner à quelque ſu- elle.
perſtition.

Le Miniſtre.

Comment ſe doit il entendre, qu'il punit
le peché des peres ſur les enfans?

L'enfant.

Pour nous donner plus grand crainte, il
dit que non ſeulement il ſe vengera de
ceux qui l'offenſent: mais auſsi que leur

Adoration des images. nouil deuant icelle, ou faire quelque autre signe de reuerence, comme si Dieu se demonstroit là à nous.

Le ministre.

Quelle peinture est defendue. Il ne faut pas donc entendre, que toute taillure ou peincture soit defendue en general, mais seulement toutes images, qui se font pour seruir Dieu, ou l'honnorer en choses visibles: ou bien pour en abuser en idolatrie en quelque sorte que ce soit.

L'enfant.

Il est ainsi.

Le ministre.

A quelle fin reduirons nous ce commandement?

L'enfant.

Comme au premier, Dieu a declairé, que il estoit seul, sans autre, qu'on doit adorer: aussi maintenant il nous demonstre quelle est la droicte forme, afin de nous retirer de toutes superstitions, & facons charnelles.

Le ministre.

Le. 24 Passons outre.

L'enfant.

Diman-che. Il adiouste vne menace: Qu'il est l'Eternel nostre Dieu, fort, ialoux, visitant l'iniquité

quité des peres ſur les enfans, en la troiſ-
ieſme & quatrieſme generation enuers
ceux qui le haiſſent.

Le miniſtre.

Pourquoy fait-il mention de ſa Force?

L'enfant.

Pour denoter, qu'il eſt puiſſant à mainte-
nir ſa gloire.

Le miniſtre.

Que ſignifie-il par la Ialouſie?

L'enfant.

Qu'il ne peut endurer compagnon. Car
comme il s'eſt donné à nous par ſa bõté
infinie: auſsi veut-il que nous ſoyons en
tierement ſiens. Et c'eſt la chaſteté de noz
ames, d'eſtre conſacrées & dediées à luy. Paillardi
D'autre part, c'eſt vne paillardiſe ſpiri- ſe ſpiritu
tuelle, de nous detourner à quelque ſu- elle.
perſtition.

Le Miniſtre.

Comment ſe doit il entendre, qu'il punit
le peché des peres ſur les enfans?

L'enfant.

Pour nous donner plus grand crainte, il
dit que non ſeulement il ſe vengera de
ceux qui l'offenſent: mais auſsi que leur

lignée sera maudite apres eux.

Le ministre.

Et cela n'est-il pas contraire à la iustice de Dieu depunir les vns pour les autres?

Cõment Dieu punit les enfans a cause des Peres.

L'enfant.

Si nous considerons quelle est la condition de l'humain lignage, ceste question sera vuidée. Car de nature nous sommes tous maudis, & ne nous pouuõs plaindre de Dieu, quand il nous laissera comme nous sommes. Or comme il demonstre sa grace & dilection sur ses seruiteurs en beneissant leurs enfans: aussi c'est vn testmoignage de sa vengeance sur les iniques, quand il laisse leur semence en malediction.

Le ministre.

Que dit il plus?

L'enfant.

Afin de nous inciter aussi par douceur: il dit, qu'il fait misericorde en mille generations, à ceux qui l'ayment & gardent ses commandemens.

Le ministre.

Entend-il que l'obeissance du fidele sauuera toute sa race, encores qu'elle soit meschante?

L'en-

L'enfant.

Non pas : mais qu'il eſtendra iuſque là ſa bonté enuers ſes fideles, que pour l'amour d'eux, il ſe donnera a cognoiſtre à leurs enfans : & non ſeulement les fera proſperer ſelon la chair: mais les ſanctifiera par ſon Eſprit, pour les rendre obeiſſans à ſa volunté. Miſericorde en mille generatiõs.

Le miniſtre.

Mais cela n'eſt pas parpetuel.

L'enfant.

Non. Car comme le Seigneur ſe reſerue la liberté de faire miſericorde aux enfans des iniques : auſsi d'autre part il retient le pouuoir d'elire, ou reietter en la generation des fideles ceux que bon luy ſemble. Toutesfois, ſi fait-il tellement qu'on peut cognoiſtre ceſte promeſſe n'eſtre pas vaine ne fruſtratoire. Rom. 6. Rom. 2

Le miniſtre.

Pourquoy nomme-il icy mille generations: & en la menace il n'en nomme que troys ou quatre.

L'enfant.

C'eſt pour ſignifier, que ſon propre eſt d'uſer pluſtoſt de bonté & douceur, que

de rigueur ne rudesse: comme il tesmoigne, qu'il est enclin à bien faire, tardif à
Exod. 34 se courroucer.
psal. 103.

Le ministre.

Le. 25 Venons au troisiesme Commandement,

Dimanche.

L'enfant.

Le troisiesme cõmandement. TV ne prẽdras le Nom du Seigneur ton Dieu en vain.

Le ministre

Que veut-il dire?

L'enfant.

Des iuremens. Il nous defend d'abuser du Nõ de Dieu, non seulement en periuremens, mais aussi en sermens superfluz & oysifz.

Le ministre.

En peut-on donc bien vser en serment?

L'enfant.

Ouy, qui sont necessaires: c'est à dire pour maintenir la verité, quand il en est mestier: & pour entretenir charité & concorde entre nous.

Le ministre.

Ne veut il sinon corriger les sermens, qui sont au deshonneur de Dieu?

L'enfant.

Par vne espece, il nous instruit en general

ral, de ne mettre iamais en auant le Nom de Dieu, finõ en crainte & humilité pour le glorifier. Car ſelon qu'il eſt ſainct & digne : auſsi nous faut-il garder de le prendre en telle ſorte : qu'il ſemble que nous l'ayons en meſpris, ou que nous dõnions occaſion de le vilipender. Honneur du Nom de Dieu.

Le miniſtre.

Comment cela ſe fera-il?

L'enfant.

Quand nous ne penſerons, ne parlerons de Dieu, ne de ſes œuures, ſinon honnorablement & en ſa louange.

Le miniſtre.

Que s'enſuit-il?

L'enfant.

Vne menace : qu'il ne tiendra pour innocent celuy qui prendra ſon Nom en vain.

Le miniſtre.

Veu qu'il denõce ailleurs generalement, qu'il punira tous tranſgreſſeurs: qu'eſt-ce qu'il y a icy d'auantage?

L'enfant.

Par cela il a voulu declairer, combien il a en ſinguliere recommandation la gloire de ſon Nom : diſant nommément, qu'il

ne

ne ſouffrira pas qu'on le meſpriſe, afin que nous ſoyons tant plus ſongneux de l'auoir en reuerence.

Le miniſtre.

Venons au quatrieſme.

L'enfant.

Le 26 Dimanche. Le quatrieſme cõmandement.

QV'il te ſouuiẽne du iour du repos pour le ſanctifier. Six iours tu trauailleras, & feras toute ton oeuure: Le ſeptieſme, c'eſt le Repos du Seigneur tõ Dieu. Tu ne feras en iceluy oeuure aucune: ne toy, ne ton ſeruiteur, ne ta chambriere: ne ton boeuf, ne ton aſne, ne l'eſtrangier, qui eſt dedans tes portes. Car en ſix iours Dieu a fait le ciel & la terre, & tout ce qui y eſt comprins: le ſeptieſme il s'eſt repoſé: pourtant a beneit le iour du Repos & l'a ſanctifié.

Le miniſtre.

Commande-il de trauailler ſix iours la ſepmaine, pour ſe repoſer le ſeptieſme?

L'enfant.

Non pas ſimplement. Mais en donnant congé de trauailler ſix iours durant, il reſerue le ſeptieſme, auquel il n'eſt loiſible de beſongner.

Le

Le ministre.

Nous defend il donc toute besongne vn iour la sepmaine?

L'enfant.

Ce commandement a quelque consideration particuliere. Car l'obseruatiõ du Repos est vne partie des ceremonies, de la Loy ancienne. Parquoy à la venue de Iesus Christ elle a esté abolie.

Le ministre.

Dis-tu que ce cõmandement appartient proprement aux Iuifz: & a esté donné pour le temps de l'ancien Testament?

L'enfant.

Voire? entant qu'il est ceremonial.

Le ministre.

Comment donc? Ya-il quelque chose outre la ceremonie?

L'enfant.

Il a esté fait pour trois raisons.

Trois raisons pourquoy le Repos a esté institué.

Le ministre.

Quelles sont elles?

L'enfant.

Pour figurer le Repos spirituel: pour la police Ecclesiastique: & pour le soulagement des seruiteurs.

Qu'est

Le miniſtre.

Qu'eſt-ce que repos ſpirituel?

L'enfant.

C'eſt de ceſſer de noz propres œuures: afin que le Seigneur œuure en nous.

Le miniſtre.

Comment cela ſe fait-il?

L'enfant.

En mortifiant noſtre chair, ceſt à dire: renoncant à noſtre nature: afin que Dieu nous gouuerne par ſon Eſprit.

Le miniſtre.

Cela ſe doit-il faire ſeulement vn iour de la ſepmaine?

L'enfant.

Il ſe doit faire continuellement. Car depuis que nous auons commencé, il nous faut pourſuyure toute noſtre vie.

Le miniſtre.

Pourquoy donc y a-il iour certain aſſigné, pour figurer cela?

L'enfant.

Il n'eſt pas requis, que la figure ſoit du tout pareille à la verité: mais ſuffit qu'il y ait quelque ſemblance.

Le miniſtre.

Pour-

Pourquoy le septiesme iour est-il ordonné pluſtoſt qu'vn autre?

L'enfant.

Le nombre de Sept signifie perfection en l'Escriture. Ainsi il est propre pour denoter la perpetuité. Aussi nous admonneste que nostre Repos spirituel n'est sinon commencé durant ceste vie presente: & ne sera point parfait iusqu'à-ce, que nous sortions de ce monde. Nombre de sept.

Le ministre.

Mais que veut dire la raison qu'allegue icy nostre Seigneur, qu'il nous faut reposer comme il a fait? Le 27 Dimanche.

L'enfant.

Apres auoir creé toutes ses œuures en six iours, il a dedié le septiesme, à la consideration d'icelles. Et pour nous mieux induire à ce faire, il nous allegue son exemple. Car il n'y a rien tant desirable, que d'estre conforme à luy. Meditation des œuures de Dieu.

Le ministre.

Faut-il touſiours mediter les œuures de Dieu, ou s'il suffit d'vn iour la sepmaine? doit estre continuelle.

L'enfant.

Cela se doit faire chascun iour: mais à cause

cause de nostre infirmité, il y en a vn certain specialement deputé. Et c'est la police que i'ay dit.

Le ministre.

Quel ordre donc doit on garder en ce iour?

Le ministre.

De la police des iours.

C'est que le peuple s'assemble, pour estre instruit en la verité de Dieu, pour faire les prieres communes, & rendre tesmoignage de sa Foy & religion.

Le ministre.

Comment entens-tu que ce commandement est donné aussi, pour le soulagement des seruiteurs?

L'enfant.

Pour donner quelque relâche à ceux qui sont en la puissance d'autruy. Et pareillement cela sert à la police commune. Car chascun s'accoustume à trauailler le reste du temps, quand il y a vn iour de repos.

Le ministre.

Maintenant disons comment ce commendement s'adresse à nous.

L'enfant.

Touchant la ceremonie, elle est abolie. Car nous auons l'accompliſſement en Iesus

Iesus Christ. Colos.2.

Le ministre.

Comment?

L'enfant.

C'est que nostre vieil homme est crucifié par la vertu de sa mort: & que par sa resurrection nous resuscitons en nouueauté de vie. Rom.6.

Le ministre.

Qu'est-ce donc qu'il nous en reste?

L'enfant.

Que nous obseruions l'ordre cõstitué en l'Eglise, pour ouyr la parolle du Seigneur, communiquer aux prieres publiques, & aux Sacremens: & que nous ne contreuenions pas à la police spirituelle qui est entre les fideles.

Le ministre.

Et de la figure, ne nous profite-elle rien?

L'enfant.

Si fait bien. Car il nous la faut reduire à la verité. C'est qu'estans vrais membres de Christ, nous delaissions noz oeuures propres, pour nous permettre à son gouuernement.

Le ministre.

Venons

Le. 28 Dimanche.

Venons à la seconde Table.

L'enfant.

Le 5. commandement.

HOnnore ton Pere & ta mere.

Le ministre.

Qu'entens-tu par honnorer?

L'enfant.

Que c'est que honnorer pere & mere

Que les enfans soyent humbles & obeissans à leurs peres & meres, leur portent honneur & reuerence, leur assistent, & soyent à leur commandement, comme ilz sont tenuz.

Le ministre.

Poursuis plus outre.

L'enfant.

Dieu adiouste vne promesse à ce commandemẽt, disant: affin que tes iours soyent prolongez sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne.

Le ministre.

Que veut dire cela?

L'enfant.

Que Dieu donnera longue vie à ceux qui rendront au pere & a la mere l'honneur qui leur est deu.

Le ministre.

Veu que ceste vie est tant pleine de miseres,

res : comment eſt-ce que Dieu promet à l'homme, pour vne grace, qu'il le fera viure longuement?

L'enfant.

La vie terrienne, quelque miſerable qu'elle ſoit, eſt vne benediction de Dieu à l'homme fidele: & ne fuſt-ce ſinon d'autant que Dieu luy teſtifie ſa dilection paternelle, l'entretenant en icelle. Vie ſous gue.

Le miniſtre.

Senſuit il, au contraire, que l'homme qui meurt toſt ſoit maudit de Dieu?

L'enfant.

Non. Et meſme, il aduiendra quelque fois que le Seigneur retirera pluſtoſt de ce monde ceux qu'il aymera le plus.

Le miniſtre.

En ce faiſant, cõment garde il ſa promeſſe? L'enfant.

Tout ce que Dieu nous promet des biens terriens, il nous le faut prendre auec condition, entant qu'il eſt expedient pour noſtre ſalut ſpirituel. Car ce ſeroit poure choſe, ſi cela n'alloit touſiours deuant. Biens terriens auec condition.

Le miniſtre.

Et de ceux qui ſeront rebelles á pere & á mere?

punition des enfans desobeissãs.

L'enfant.

Non seulement Dieu les punira au iour du iugement, mais il en fera aussi la vengeance sur leurs corps : soit en les faisant mourir deuant leurs iours, ou ignominieuse ment, ou en quelque autre sorte.

Le ministre.

Parle-il pas nommément, de la terre de Canaan, en ceste promesse?

L'enfant.

Ouy bien, quant aux enfans d'Israel: mais il nous faut maintenant prendre ce mot plus generallement. Car en quelque pays que nous demourions, puis que la terre est sienne, il nous y donne nostre habitation.

psal. 14. psal. 88. Psal. 3.

Le ministre.

Est cela tout le commandement?

L'enfant.

Combien qu'il ne soit parlé que de pere & de mere: toutesfois il faut entendre tous superieurs: puis qu'il y a vne mesme raison. Le ministre.

Et quelle?

L'enfant.

C'est que Dieu leur a dõné la preéminence. Car il n'y a authorité ne de peres, ne de

de princes, ne de tous autres ſuperieurs, ſinon comme Dieu l'a ordonné. Rom. 13.

Le miniſtre.

Dy le ſixieſme commandement.

L'enfant.

Le. 29 Dimanche. Le 6 commandement.

TV ne tueras point.

Le miniſtre.

Ne defend-il ſinon d'eſtre meurtrier? L'enfant.

Si fait bien. Car puis que c'eſt Dieu qui parle, non ſeulement il nous impoſe loy ſur les oeuures exterieures: mais principalement ſur les affections de noſtre coeur.

Le miniſtre.

Tu entens donc, qu'il ya vne eſpece de meurtre interieur, que Dieu nous defend icy. L'enfant.

Voire: qui eſt haine & rancune, & cupidité de mal faire a noſtre prochain.

Le miniſtre.

Suffit-il de ne point hair & ne point porter mauuaiſe affection?

L'enfant.

Non. Car Dieu en condamnant la haine ſignifie qu'il requiert que nous aymions

noz prochains, & procurions leur ſalut, & le tout de vraye affection & ſans fainti-ſe.

Le miniſtre.

Dy le ſeptyeſme commandement.

L'enfant.

Le 7 commandement.

TV ne paillarderas point.

Le miniſtre.

Quelle eſt la ſomme.

L'enfant.

Toute paillardiſe eſt maudite.

Que toute paillardiſe eſt maudite de Dieu, & pourtant, qu'il nous en faut abſtenir, ſi nous ne voulous prouoquer ſon ire contre nous.

Le miniſtre.

Ne requiert-il autre choſe?

L'enfant.

Nature du legiſlateur.

Il nous faut touſiours regarder la nature du legiſlateur, lequel ne s'areſte pas ſeulement à loeuure exterieure, mais demande l'affection du cœur.

Le Miniſtre.

Qu'eſt-ce donc qu'il emporte?

L'enfant.

1 Co. 3. 6
2 Co. 7. 6.

Puis que noz corps & noz ames ſont temples du ſainct Eſprit, que nous les conſeruions en toute honneſteté. Et ainſi

que

que nous ſoyons chaſtes non ſeulement de fait, mais auſsi de deſirs, de parolles & de geſtes. Tellement qu'il n'y ait nulle partie de nous ſouillée d'impudicité.

Le miniſtre.

Venons au huitieſme.

L'enfant.

TV ne deſroberas point.

Le. 30 Dimanche.

Le miniſtre.

Veut-il ſeulement defendre les larcins qu'on punit par iuſtice, ou s'il s'eſtend plus loing?

Le 8. cõmandement. Latein.

L'enfant.

Il entend toutes mauuaiſes traffiques & moyens deſraiſonnables d'attirer à nous le bien de noſtre prochain, ſoit par violence, ou cautelle, ou enquelque autre ſorte que Dieu n'ait point approuuée.

Le miniſtre.

Eſt-ce aſſez de s'abſtenir du fait, ou ſi le vouloir y eſt auſsi comprins?

L'enfant.

Il faut touſiours là reuenir. D'autant que le Legiſlateur eſt ſpirituel: qu'il ne parle pas ſimplement des larrecins exterieurs: mais auſsi bien des entreprinſes, volon-

Larcin interieur.

sez, & deliberations de nous enrichir au detriment de nostre prochain.

Le ministre.

Que faut il donques?

L'enfant.

Faire nostre deuoir de conseruer a vn chacun le sien.

Le ministre.

Quel est le neufuiesme?

L'enfant.

Le neufuiesme commandement.

TV ne diras point faux tesmoignage contre ton prochain.

Le ministre.

Nous defend-il de nous pariurer en iugement, ou du tout de mentir contre nostre prochain?

L'enfant.

Doctrine generale du iurement.

En nommant vne espece, il baille vne doctrine generale, que nous ne mesdisions pas fausement contre nostre prochain: & que par noz detractions & mensonges, nous ne le blessions point en ses biens, ny en sa renommée.

Le ministre.

Pourquoy notamment parle-il des pariures publiques?

L'en-

L'enfant.

Pour nous faire auoir en plus grand horreur ce vice de mesdire & detracter : denotant que quiconque s'accoustume à fausement calumnier, & diffamer son prochain, viendra bien puis apres à se pariurer en iugement.

Le mmistre.

Ne defend il sinon de mal parler, ou s'il comprend aussi mal penser?

L'enfant.

L'vn & l'autre, selon la raison dessus alleguée. Car ce qui est mauuais de faire deuant les hommes, est mauuais de vouloir deuant Dieu.

Le ministre.

Recite donc qu'il veut dire en somme.

L'enfant.

Il nous enseigne de n'estre pas enclins à mal iuger ne detracter : mais plustost à bien estimer de noz prochains, tant que la verité le porte : & conseruer leur bonne renommée en noz parolles.

Le ministre.

Venons au dernier commandement.

L'enfant. Lc.31.

Dimanche. Le dixiesme commandement.

TV ne conuoiteras point la maison de ton prochain: tu ne conuoiteras point la femme de tõ prochain, ne son seruiteur, ne sa chambriere, ne son boeuf, ne son asne, ne rien qui luy appartient. Le ministre.

Veu que toute la Loy est spirituelle, comme tu as dit, & que les autres commandemens ne sont pas seulement pour reigler les oeuures exterieures, mais aussi les affections du cueur: qu'est-ce qui est icy dit d'auantage?

L'enfant.

Le seigneur a voulu par les autres commandemens renger noz affections & volontez: icy il veut aussi imposer loy à noz pensées, lesquelles emportent quelque conuoitise, & desir: & toutesfois ne viennent pas iusque'à vn vouloir arresté.

Le ministre.

Toute tẽtation est vice.

Entens-tu que la moindre tentation qui pourroit venir en pensée à l'homme fidele soit peché, encore qu'il y resiste, & n'y consente nullement?

L'enfant.

Il est certain, que toutes pensées mauuaises

ſes procedent de l'infirmité de noſtre chair, encore que le conſentement n'y ſoit pas. Mais ie dy que ce commandement parle des concupiſcences, qui chatouillent & poignent le cueur de l'homme, ſans venir iuſques à propos deliberé.

Le miniſtre.

Tu dis donc, que comme les affections mauuaiſes, qui emportent volonté certaine & comme reſolue, ont eſté cy deſſus condamnées: auſsi que maintenãt le Seigneur requiert vne telle integrité, qu'il n'entre en noz cueurs quelque mauuaiſe cupidité, pour les ſolliciter & eſmouuoir à mal.

L'enfant.

C'eſt cela.

Le miniſtre.

Ne pouuons-nous pas maintenant faire vn ſommaire de toute la Loy?

L'enfant.

Si faiſons, la reduiſant à deux articles, dont le premier eſt, Que nous aimions noſtre Dieu de tout noſtre cueur, de toute noſtre ame, & de toutes noz forces. Itẽ, Noſtre prochain cõme nouſmeſmes. *La ſomme de la loy*

Qu'eſt

Le miniſtre.

Qu'eſt-ce qu'emporte l'amour de Dieu?

L'enfant.

Si nous l'aymons cõme Dieu, c'eſt pour l'auoir & tenir cõme Seigneur, Maiſtre, Sauueur, & Pere: ce qui requiert crainte, honneur, fiance, obeiſſance, auec l'amour.

Le miniſtre.

Que ſignifie de tout noſtre cueur, noſtre ame & noz forces?

L'enfant.

Aymer Dieu de tout ſon cueur.

C'eſt à dire, d'un tel zele, & d'une telle vehemence, qu'il n'y ait en nous nul deſir, nulle volunté, nulle eſtude, nulle cogitation, qui contreuienne à ceſt amour.

Le miniſtre.

Le. 32.

Quel eſt le ſens du ſecond article?

L'enfant.

C'eſt que cõme nous ſommes ſi enclins naturellement à nous aymer, que ceſte affection ſurmonte toutes les autres, auſsi que la charité de noz prochains domine tellement en noz cueurs, qu'elle nous meine & conduiſe, & ſoit la reigle de toutes noz penſées & noz œuures.

Le

Le ministre.

Et qu'entens-tu par noz prochains.

L'enfant.

Non seulement noz parens & amis, ou ceux qui ont acoinctance auec nous: mais aussi ceux que nous ne cognoissons pas, & mesme noz ennemis. Qui sont noz prochains.

Le ministre.

Quelle conionction ont-ilz auec nous?

L'enfant.

Telle que Dieu a mis entre tous les hommes de la terre, laquelle est inuiolable: & ainsi ne se peut abolir par la malice de personne.

Le ministre.

Tu dis donc, que si quelqu'vn nous hait, cela est de son propre: mais cependant, que selõ l'ordre de Dieu il ne laisse point d'estre nostre prochain, & nous le faut tenir pour tel.

L'enfant.

Voire.

Le ministre.

Puis que la Loy contient la forme de bien seruir à Dieu: l'hõme Chrestien ne doit il pas viure selon qu'elle commande?

L'enfant

L'enfant.

Nul ne se acquitte entiere la Loy.

Si fait bien: mais il y a telle infirmité en tous, que nul ne s'en acquitte parfaitement.

Le ministre.

Pourquoy donc requiert le Seigneur vne telle perfection, qui est par dessus nostre faculté?

L'enfant.

Il ne requiert rien â quoy nous ne soyons tenuz. Au reste moyennãt que nous mettions peine de conformer nostre vie à ce qui nous y est dit, encore que nous soyõs bien loing d'atteindre iusques à la perfection, le Seigneur ne nous impute point ce qui defaut.

Le ministre.

Parles-tu en general de tous hommes, ou seulement des fideles?

L'enfant.

L'homme qui n'est regeneré de l'Esprit de Dieu, ne pourroit commencer à faire le moindre point qui y soit. Dauantage, encore qu'il s'en trouuast vn, qui en fist quelque partie, si ne seroit-il pas quitte pourtant. Car nostre Seigneur denonce

que

que tous ceux qui ne parferont entierement le cõtenu d'icelle, seront maudictz. deut. 27 Galat. 3.

L'enfant. Le ministre

Par cela il faut cõclurre, que la Loy a double office, selon qu'il y a deux especes d'hommes. Le. 33. Dimanche.

L'enfant.

Voire. Car enuers les incredules elle ne sert sinõ de les redarguer, & rendre plus inexcusables deuant Dieu. Et c'est ce que dit sainct Paul, qu'elle est ministere de mort & damnation. Enuers les fideles elle a bien autre vsage. Rom. 5. 2 Cor. 3.

Le ministre.

Quel?

L'enfant.

Premierement, d'autant qu'elle leur demonstre qu'ilz ne se peuuent iustifier par leurs oeuures: en les humiliant, elle les dispose à chercher leur salut en IESVS Christ: puis apres, en tant qu'elle requiert plus qu'il ne leur est possible de faire, elle les admoneste de prier le Seigneur, qu'il leur doint la force & le pouuoir: & ce pendant de se recognoistre tousiours coulpables, afin de ne s'en orgueillir point l'office de la Loy. Rom. 5. Gal. 4.

point. Tiercement, elle leur eſt cõme vne bride, pour les retenir en la crainte de Dieu.

Le miniſtre.

Nous dirons donc, que combien que durant ceſte vie mortelle nous n'accompliſſiõs iamais la Loy: toutesfois ce n'eſt pas choſe ſuperflue, qu'elle requiert de nous vne telle perfection. Car elle nous monſtre le but ou nous deuons tendre: afin qu'vn chaſcun de nous, ſelon la grace que DIEV luy a faite, s'esforce aſsiduellement d'y tendre, & s'auancer de iour en iour.

L'enfant.

Ie l'entens ainſi.

Le miniſtre.

En la Loy n'auons-nous pas vne reigle parfaite de tout bien?

L'enfant.

Obeiſſance de la Loy.

Si: tellement que Dieu ne demande ſinon que nous la ſuyuions, au cõtraire deſadnouë & reiette tout ce que l'homme entreprend de faire outre le contenu d'icelle. Car il ne demande autre ſacrifice que

1 Sam. 25 Iere. 7. obeiſſance.

Le miniſtre,

De-

Dequoy seruent donc toutes les admonitions, remonstrances, commandemens & exhortations, que font tant les Prophetes que les Apostres?

L'enfant.

Ce ne sont que pures declarations d'icelle, qui ne sont pas pour nous destourner de son obeissance, mais plustost nous y conduire.

Le ministre.

Et toutesfois si ne traite elle pas les vocations particulieres.

L'enfant.

Quand elle dit, qu'il faut rendre à chascun ce qui luy appartient, de cela nous pouuons bien conclurre quel est le deuoir de nostre estat chascun à son endroit. Et puis nous auons, comme dit a esté, l'exposition par toute l'escriture. Car ce que le Seigneur a icy couché en somme, il le traite cà & là pour plus ample instruction.

Le ministre.

Puis que nous auons suffisamment parlé du seruice de Dieu, qui est la seconde partie de l'honnorer: parlons de la troisiesme, Le. 34. Dimanche.

Le troisiesme poinct de bien honnorer dieu.

L'enfant.

Nous auons dit, que c'est de l'inuoquer en toutes noz necessitez.

Le ministre.

Entens-tu qu'il le faille inuoquer seul?

L'enfant.

Ouy. Car il demande cela, comme vn honneur propre à sa diuinité.

Le ministre.

Si ainsi est: en quelle sorte nous est-il loisible de requerir les hommes en nostre aide? L'enfant.

Ce sont bien choses differentes. Car nous inuoquons Dieu, pour proteſter, que nous n'attendons aucun bien que de luy: & que nous n'auons ailleurs recours: ce pendant, nous cherchons l'aide des hõmes, entant qu'il le nous permet, & leur donne le pouuoir & moyen de nous aider. Le ministre.

Tu entens que ce que nous demandons secours des hommes ne contreuient pas á ce que nous deuons inuoquer vn seul Dieu: veu que nous ne mettons pas nostre fiance en eux, & ne les cherchons, sinon entant que Dieu les a ordõnez ministres

ſtres & diſpenſateurs de ſes biens, pour nous en ſubuenir.

L'enfant.

Il eſt vray: & de fait, tout ce qui nous en vient de bien, il nous le faut prendre comme de Dieu meſme: ainſi qu'à la verité, il le nous enuoye par leurs mains.

Le miniſtre.

Et ne nous faut-il pas neantmoins recognoiſtre enuers les hommes, le bien que ilz nous font?

L'enfant.

Si fait bien: & ne fuſt-ce que pource que Dieu leur fait ceſt honneur, de nous communiquer ſes biens par leurs mains. Car en ce faiſant il nous oblige à eux, & veut que nous leur ſoyons attenuz.

Le miniſtre.

De cela pouons nous pas bien conclurre qu'il n'eſt licite d'inuoquer Anges ne ſainctz, qui ſont decedez de ce monde?

L'enfant.

Ouy bien. Car des ſainctz, Dieu ne leur a pas attribué ceſt office de nous ayder & ſubuenir. Touchant des Anges, combien qu'il les employe pour ſeruir à nos

De l'inuocation des ſainctz.

ſtre ſalut : toutesfois ſi ne veut-il pas que nous les inuoquions, ne que nous ayons noſtre adreſſe à eux.

Le miniſtre.

Tu dis donc, que tout ce qui ne conuient à l'ordre que le Seigneur a mis, contreuient à ſa volonté.

L'enfant.

Signe d'infidelité. Voire. Car ſi nous ne nous contentõs de ce que le Seigneur nous donne, cela eſt vn certain ſigne d'infidelité. D'auantage, ſi au lieu d'auoir noſtre refuge à Dieu ſeul, ſuyuant ſon commandement, nous recourons à eux, mettant en eux quelque partie de noſtre fiance: c'eſt idolatrie, entant que nous leur tranſferons ce que Dieu s'eſtoit reſerué.

Le miniſtre.

Le 25. Dimanche. Diſons maintenant de la maniere de prier Dieu. Suffit-il le faire de langue, ou ſi l'eſprit & le cœur y eſt requis?

L'enfant.

La langue n'y eſt pas touſiours neceſſaire. Mais il faut qu'il y ait intelligence, & affection. Le miniſtre.

Comment le prouueras tu?

L'en-

L'enfant.

Puis que Dieu est Esprit, il demãde touſiours le cœur, & ſingulierement en oraiſon, ou il est queſtion de communiquer auec luy. Pourtant il ne promet d'estre prochain, ſinon à ceux qui l'inuoqueront en verité: au contraire, il maudit tous ceux qui le font par hypocriſie, & ſans affection. Il faut prier de cœur. Pſal. 145 Eſa. 29.

Le miniſtre.

Toutes prieres donc faictes, ſeulement de bouche, ſont ſuperflues?

L'enfant.

Non ſeulement ſuperflues, mais auſsi deſplaiſantes à Dieu.

Le miniſtre.

Quelle affection doit eſtre en la priere?

L'enfant.

Premierement, que nous ſentions noſtre miſere & poureté, & que ce ſentimẽt cauſe en nous vne facherie & angoiſſe: puis que nous ayons vn deſir vehement d'obtenir grace deuant Dieu: lequel deſir enflambe noz cœurs, & engẽdre en nous vn ardeur de prier.

Le miniſtre.

ſtre ſalut : toutesfois ſi ne veut-il pas que nous les inuoquions, ne que nous ayons noſtre adreſſe à eux.

Le miniſtre.

Tu dis donc, que tout ce qui ne conuient à l'ordre que le Seigneur a mis, contreuient à ſa volonté.

L'enfant.

Signe d'infidelité. Voire. Car ſi nous ne nous contentõs de ce que le Seigneur nous donne, cela eſt vn certain ſigne d'infidelité. D'auantage, ſi au lieu d'auoir noſtre refuge à Dieu ſeul, ſuyuant ſon commandement, nous recourons à eux, mettant en eux quelque partie de noſtre fiance: c'eſt idolatrie, entant que nous leur tranſferons ce que Dieu s'eſtoit reſerué.

Le miniſtre.

Le 25. Dimanche. Diſons maintenant de la maniere de prier Dieu. Suffit-il le faire de langue, ou ſi l'eſprit & le cœur y eſt requis?

L'enfant.

La langue n'y eſt pas touſiours neceſſaire. Mais il faut qu'il y ait intelligence, & affection. Le miniſtre.

Comment le prouueras tu?

L'en-

L'enfant.

Puis que Dieu eſt Eſprit, il demãde touſiours le cœur, & ſingulierement en oraiſon, ou il eſt queſtion de communiquer auec luy. Pourtant il ne promet d'eſtre prochain, ſinon à ceux qui l'inuoqueront en verité : au contraire, il maudit tous ceux qui le font par hypocriſie, & ſans affection. *Il faut prier de cœur. Pſal. 145 Eſa. 29.*

Le miniſtre.

Toutes prieres donc faictes, ſeulement de bouche, ſont ſuperflues?

L'enfant.

Non ſeulement ſuperflues, mais auſsi deſplaiſantes à Dieu.

Le miniſtre.

Quelle affection doit eſtre en la priere?

L'enfant.

Premierement, que nous ſentions noſtre miſere & poureté, & que ce ſentimẽt cauſe en nous vne facherie & angoiſſe: puis que nous ayons vn deſir vehement d'obtenir grace deuant Dieu: lequel deſir enflambe noz cœurs, & engẽdre en nous vn ardeur de prier.

Le miniſtre.

Cela procede-il de noſtre nature, ou de la grace de Dieu?

L'enfant.

Rom. 8. Gal. 4. Il faut que Dieu y beſongne. Car nous ſommes trop ſtupides: mais l'Eſprit de Dieu nous incite à gemiſſemens inenarrables, & forme en noz cœurs telle affection & tel zele que Dieu demande, cõme dit ſainct Paul.

Le miniſtre.

Eſt-ce à dire que nous ne deuions pas nous inciter & ſolliciter à prier Dieu?

L'enfant.

Non. Mais au contraire, afin que quand nous ne ſentons pas en nous telle diſpoſition, que nous ſupplions le Seigneur, qu'il y mette pour nous rendre capables & idoines, à le prier deuëment.

Le miniſtre.

Tu n'entens pas toutesfois, que la langue ſoit du tout inutile en prieres.

L'enfant.

Non pas. Car quelque fois elle aide l'eſprit, & le retient, le fortifiant, à ce qu'il ne ſe deſtourne pas ſi toſt de Dieu. Dauantage, puis qu'elle eſt formée pour glo

ri-

rifier Dieu, par dessus tous les autres mẽbres, c'est bien raison qu'elle s'employe en toutes sortes: & aussi le zele du cœur par son ardeur & vehemence, contraint souuent la langue à parler sans q'uon y pense.

Le ministre.

Si ainsi est, qu'est-ce de prier en langue incogneue?

L'enfant.

C'est vne moquerie de Dieu, & vne hypocrisie peruerse. 1. Co. 14

Le ministre.

Quand nous prions Dieu, est-ce à l'aduanture, ne sachant point si nous profiterons, ou non? ou bien si nous deuõs estre certains, que noz prieres seront exaucées? Lc. 36 Dimanche.

L'enfant.

Il nous faut tousiours auoir ce fondement en noz prieres, qu'elles seront receues de Dieu: & que nous obtiendrons ce que nous requerrons, entant qu'il sera expedient. Et pourtant dict sainct Paul, que la droite inuocation procede de la Foy, Car si nous n'auons fiance en la Il faut prier auec certaine fiance. Rom. 10.

bonté de dieu, il nous eſt impoſſible de l'inuoquer en verité.

Le miniſtre.

Et que ſera-ce de ceux qui doutent, & ne ſauent ſi Dieu les eſcoute, ou non?

L'enfant.

Mat. 12. Marc. 1. Leur prieres ſont du tout friuoles, d'autant qu'elles n'ont nulle promeſſe. Car il eſt dit, que nous demandions en croyant & qu'il nous ſera ottroyé.

Le miniſtre.

Il reſte de ſauoir comment & à quel tiltre nous pouuons auoir la hardieſſe de nous preſenter deuant DIEV: veu que nous en ſommes par trop indignes.

L'enfant.

Pſal. 50. 91. & 145 Eſ. 30. 65 Ierem. 29. Ioel. 2. Mat. 6. Premieremẽt nous auons les promeſſes, auſquelles il nous faut arreſter, ſans conſiderer noſtre dignité. Secondement, ſi nous ſommes enfans de Dieu, il nous induit & pouſſe par ſon S. Eſprit, à nous retirer familierement à luy, comme à noſtre pere. Et afin que nous ne craignions pas de comparoiſtre deuant ſa Maieſté glorieuſe, nous qui ne ſommes que poures vers de terre, & miſerables pecheurs il nous

Il nous dõne noſtre Seigneur Ieſus pour Mediateur, afin que par ſon moyen ayant accez, nous ne doutions point de trouuer grace. 1 Tim. 2. Ebr. 4. 1 Iean. 2.

Le miniſtre.

Entens-tu qu'il ne nous faille inuoquer Dieu, qu'au Nom de Ieſus Chriſt?

L'enfant.

Ie l'entens ainſi. Car nous en auons le commandement expres. Et en ce faiſant nous eſt promis que par la vertu de ſon interceſſion, noz requeſtes nous ſeront octroyéez. Il ne faut prier que au Nom de Chriſt Iean. 14.

Le miniſtre.

Ce n'eſt point dõc temerité, ne folle preſumption, de nous oſer addreſſer priuément à Dieu, moyennant que nous ayons Ieſus Chriſt pour noſtre aduocat: & que nous le mettions en auant, afin que Dieu par ſon moyen, nous ait agreables & nous exauce. L'enfant.

Non. Car nous prions comme par ſa bouche, d'autant qu'il nous donne entrée & audience, & intercede pour nous. Rom. 2. Lc. 37

Le miniſtre. Dimanche.

Parlons maintenant de la ſubſtance de

noz oraiſons. Pouuons-nous demander tout ce qui nous vient en l'entendement ou s'il y a quelque certaine reigle là deſſus.

L'enfant.

Si nous ſuyuions noſtre fantaſie : noz oraiſons ſeroyent bien mal reiglées. Car nous ſommes ſi ignorans, que nous ne pouuons pas iuger ce qui eſt bon de demander : auſsi noz deſirs ſont ſi deſordonnez, qu'il eſt bon meſtier, que ne leur laſchions point la bride.

Le miniſtre.

Que faut-il donc?

L'enfant.

Que Dieu meſme nous enſeigne, ſelon qu'il cognoit eſtre expedient : & quaſi qu'il nous conduiſe par la main, & que nous ne facions que ſuyure.

Le miniſtre.

Quelle inſtruction nous en a-il baillé?

L'enfant.

Par toute l'Eſcripture il nous l'a baillée treſample. Mais afin de nous mieux adreſſer à vn certain but, il a donné vn formulaire, auquel il a brieuement comprins tous les poinctz, qu'il nous eſt licite & expe-

expedient de demander.

Le Ministre.

Recite le.

L'enfant.

C'est que nostre Seigneur Iesus estant requis de ses Disciples, qu'il les enseignast de prier, leur respond, qu'ilz auront à dire ainsi. Mat. 6. Luc. 11.

NOstre Pere qui es és Cieux: Ton nom soit sanctifié: Tõ Reigne aduienne: Ta volunté soit faite, en la terre comme au ciel: Dõne nous auiourdhuy nostre pain quotidien: Pardonne nous noz offences, comme nous pardonnons à ceux qui nous ontoffencez: Et ne nous induis point en tentatiõ, mais nous deliure de mal. Car à toy est le Regne, la puissance, & la gloire, aux siecles des siecles, Amen. L'oraison chrestienne que nous a apprins nostre Seigneur.

Le ministre.

Pour plus facile intelligence, dy moy combien d'articles elle contient?

L'enfant.

Six: dont les trois premiers regardent la gloire de Dieu, sans quelque consideratiõ de nous mesmes: les autres sont pour nous La diuisiõ de l'oraison dominicale.

nous, & cõcernent noſtre bien & profit.

Le miniſtre.

Comment donc? Faut-il demander quelque choſe à Dieu, dont il ne nous reuienne nulle vtilité?

L'enfant.

Il eſt vray, que par ſa bonté infinie, il diſpoſe & ordonne tellement toutes choſes, que rien ne peut eſtre à la gloire de ſon Nom, qui ne nous ſoit meſme ſalutaire. Ainſi quand ſon Nom eſt ſanctifié, il nous tourne cela en ſanctification, quand ſon regne aduient, nous en ſommes aucunement participans. Mais en deſirant & demandant ces choſes: il nous faut auoir ſeulement eſgard à ſon honneur, ſans penſer à nous aucunement, ne cercher noſtre profit.

Le miniſtre.

Selon ton dire, ces trois premieres requeſtes nous ſont bien vtiles: mais il ne les faut faire à autre intention, ſinon pour deſirer que Dieu ſoit glorifié.

L'enfant.

Voire. Et ſemblablement iacoit que les trois dernieres ſoyent deputées à deſirer

ce

ce qui nous eſt expedient, toutesfois la gloire de Dieu nous doit eſtre en icelles recommandée: tellement que ce ſoit la fin de tous noz deſirs.

Le miniſtre.

Venons à l'expoſition. Et deuant qu'entrer plus auãt, pourquoy eſt icy Dieu appellé noſtre Pere, pluſtoſt qu'autrement? Le. 38. Dimanche.

L'enfant.

D'autant qu'il eſt bien requis, que noz conſciences ſoyent fermement aſſeurées: quand il eſt queſtiõ de prier, noſtre Dieu ſe nomme d'vn mot, qui n'emporte que douceur & gracieuſeté, pour nous oſter toute doute & perplexité: & nous dõner hardieſſe de venir priué́ment à ſoy. Qu'emporte le mot de pere en dieu

Le miniſtre.

Oſerons nous bien donc nous retirer familierement à Dieu, comme vn enfant à ſon pere? L'enfant.

Ouy: voyre auec plus grande certitude de obtenir ce que nous demanderons. Car ſi nous, qui ſommes mauuais, ne pouuons refuſer à noz enfans le pain & la viande quand ils nous la demandent, tant moins le fera noſtre Pere celeſte, qui non ſeule- Mat. 7.

ment

ment est bon: mais est la soueraine bonté.

L'enfant. Le ministre

De ce Nom mesme ne pouuons nous pas bien prouuer ce qui a esté dict, que la priere doit estre fondée en l'interceſsion de IESVS CHRIST?

L'enfant.

Ouy pour certain: d'autant, que Dieu ne nous aduouë pour ses enfans, sinon: entant, que nous sommes membres de son Filz.

Le ministre.

Nostre. Pourquoy n'appelles-tu pas DIEV ton Pere, mais l'appelles nostre, en commun?

L'enfant.

Chascun fidele le peut bien nommer sien en particulier. Mais en ce formulaire Iesus Christ nous enseigne de prier en commun, pour nous admoneſter, que nous deuõs exercer nostre charité enuers noz prochains, en priant: & nõ pas seulement auoir le soing de nous.

Le ministre.

Que veut dire ceste particule qui es és cieux.

L'enfant.

C'est autãt, comme si ie l'appellois, haut, puissant, incomprehensible.

Le

Le miniſtre.

Comment? & pour quelle fin?

L'enfant.

Afin qu'en l'inuoquant, nous apprenions d'eſleuer en haut noz penſées, pour ne riẽ imaginer de luy charnel, ne terrien, & ne le meſurer à noſtre apprehenſion, ne l'aſſubiectir à noſtre volunté, mais adorer en humilité ſa maieſté glorieuſe: & auſsi pour auoir plus certaine fiance en luy, entant qu'il eſt Gouuerneur, & Maiſtre de tout.

Le miniſtre.

Expoſe maintenant la premiere demande.

Le. 39. Dimanche. premiere requeſte. Comment le Nom de Dieu eſt ſanctifié.

L'enfant.

Le Nom de Dieu eſt ſa renommée, de laquelle il eſt celebré entre les hommes. Nous deſirons donc: que ſa gloire ſoit exaltée par tout, & en toutes choſes.

Le miniſtre.

Entens-tu qu'elle puiſſe croiſtre ou diminuer.

L'enfant.

Non pas en ſoymeſme. Mais c'eſt à dire qu'elle ſoit manifeſtée, comme elle doit: & quelque choſe que Dieu face, que toutes ſes œuures apparoiſſent glorieuſes, comme

comme elles ſont: tellement qu'en toutes ſortes il ſoit glorifié.

Le miniſtre.

La. 2. requeſte. En la ſeconde requeſte, qu'entens-tu par le Regne de Dieu?

L'enfant.

Ou giſt le Regne de Dieu. Il conſiſte principalemẽt en deux poinctz. C'eſt, de conduire les ſiens, & gouuerner par ſon Eſprit: au contraire, d'abyſmer, & confõdre les reprouuez, qui ne ſe veulent rendre ſubiectz á ſa domination, afin que clairement il apparoiſſe, qu'il n'y a nulle puiſſance, qui puiſſe reſiſter à la ſienne.

Le miniſtre.

Comment pries-tu que ce Regne aduienne?

Regne de Chriſt. L'enfant.

C'eſt, que de iour en iour le Seigneur multiplie le nombre de ſes fideles, qu'il augmente de iour en iour ſes graces ſur eux iuſques à ce, qu'il les ait du tout rẽplis: qu'il eſclarciſſe auſsi de plus en plus ſa verité: qu'il manifeſte ſa iuſtice, dont Satan, & les tenebres de ſon regne, ſoyent confonduz, & que toute iniquité ſoit deſtruicte & abolie.

Le

Le miniſtre.

Cela ne ſe fait-il pas dés à preſent?

L'enfant.

Si fait bien en partie. Mais nous deſirons, que continuellement il croiſſe & ſoit auancé iuſqu'à ce qu'il vienne finalemẽt à ſa perfection: qui ſera au iour du iugement auquel Dieu ſera exalté ſeul: & toute creature ſera humiliée ſouz ſa grandeur: meſme il ſera tout en toutes choſes. Perfectiõ du regne de Chriſt. 1. Cor. 15

Le miniſtre.

Comment requiers-tu que la volonté de Dieu ſoit faite? Le 4o Dimanchẽ.

L'enfant.

Que toutes creatures luy ſoyent ſubiettes, pour luy rendre obeiſſance: & ainſi que tout ſe face ſelon ſon bon plaiſir. La. 3. requeſte cõment la volonté de Dieu doit eſtre accõplie.

Le miniſtre.

Entens-tu que rien ſe puiſſe faire contre ſa volonté.

L'enfant.

Nous requerons, non pas ſeulement que il ameine toutes choſes à tel poinct, que ce qu'il a determiné en ſon cõſeil aduienne: mais que toute rebellion abbatue, il renge toutes volontez à la ſienne ſeule.

Le

Le miniſtre.

Ence faiſant ne renoncons-nons pas à noz propres volontez?

L'enfant.

Si faiſons: & non ſeulement afin qu'il renuerſe nos deſirs, qui contreuiẽnent à ſon bon plaiſir, les rendant vains & de nul effect: mais auſsi qu'il crée en nous nouueaux eſpritz & nouueaux cœurs: tellement que nous ne vueillõs rien de nous meſmes, mais que ſon Eſprit vueille en nous, pour nous faire pleinement conſentir auec luy.

renouuellement.

Le miniſtre.

Pourquoy adiouſtes-tu, En la terre comme au ciel?

Volonté de Dieu faicte au ciel.

L'enfant.

D'autant que ſes creatures celeſtes, qui ſont ſes Anges, ne cerchẽt qu'à luy obeir paiſiblement, ſans quelque contrarieté: nous deſirons que le ſemblable ſe face en terre: c'eſt que tous hommes ſe rengent en obeiſſance volontaire.

Le. 41 Dimanche.

Le miniſtre.

Venõs à la ſeconde partie. Qu'entens-tu par le pain quotidian, que tu demandes?

L'en-

L'enfant.

Generallement tout ce qui fait besoing à l'indigence de nostre corps, non seulement, quant à la nourriture & vesture, mais tout ce que Dieu cognoit nous estre expedient, à ce que puissions manger nostre pain en paix. Que c'est que demander nostre pain quotidien.

Le ministre.

Comment demandes-tu à Dieu, qu'il te donne ta nourriture, veu qu'il nous cõmande de la gaigner au trauail de noz mains?

L'enfant.

Combien qu'il nous faille trauailler pour viure: toutesfoys si est-ce que nostre labeur, industrie & diligence ne nous nourrissent pas: mais la seule benediction de Dieu, laquelle est sur noz mains & nostre labeur, pour le faire prosperer. Et d'auantage, il nous faut entendre, que ce ne sont pas les viandes qui nous nourrissent, encore que nous les ayons à commandement: mais la vertu du Seigneur qui vse d'icelles, comme d'instrument, tant seulement. Dieu benit le labeur. Deut. 8.

Le ministre.

Pourquoy l'appelles-tu tien, puis que tu

demandes qu'il te ſoit donné?

L'enfant.

C'eſt par la bõté de Dieu, qu'il eſt fait noſtre, encores, qu'il ne nous ſoit point deu. Et auſsi par cela nous ſommes aduertis, de ne deſirer le pain d'autruy: mais celuy que nous aurons acquis par moyen legitime, ſelon l'ordonnance de Dieu.

Le miniſtre.

Pourquoy dis tu Quotidien, & Auiourdhuy? L'enfant.

Pain quotidien.

Cela eſt pour nous apprendre d'auoir contentement, & ne point appeter plus que noſtre neceſſité requiert.

Le miniſtre.

Veu que ceſte priere eſt commune à tous, comment les riches, qui ont prouiſion, & abondance de biens pour long temps, peuuent-ilz demander pour vn iour?

L'enfant.

Il faut que tant riches que poures, entendent que tout ce qu'ilz ont, ne leur peut de rien profiter, ſinon entant que le Seigneur leur en donne l'vſage, & fait par ſa grace qu'il nous ſoit profitable. Ainſi en ayant, nous n'auons rien, ſinon d'autant

tant qu'il le nous donne.

Le ministre.

Que contient la cinquiesme demande?

L'enfant.

Qu'il plaise à Dieu nous pardonner noz pechez.

Le 42 Dimanche. La cinquiesme demande.

Le ministre.

N'y a il homme viuant si iuste, qui n'ait mestier de la faire?

L'enfant.

Non. Car le Seigneur Iesus a donné ceste forme à ses Apostres, pour son Eglise. Ainsi quiconque s'en voudroit exempter renonceroit à la communauté des Chrestiens. Et de fait, l'Escriture nous testifie, que le plus parfait voulant alleguer vn poinct à Dieu pour se iustifier, sera trouué coupable en mille. Il faut donc que nous ayons tous nostre refuge à sa misericorde.

Il n'y a si sainct qui n'ait mestier que Dieu luy pardonne Iob. 9.

Le ministre.

Comment entens-tu que ceste remission nous soit faite?

L'enfant.

Comme les parolles mesmes dont Iesus Christ a vsé, le monstrent. C'est que les pechez sont debtes, lesquelles nous tien-

Quelle est la remission des pechez.

nent obligez à condamnation de mort eternelle. Nous demandons que DIEV nous en acquitte par sa pure liberalité.

Le ministre.

Tu entens donc que nous obtenons remission de noz pechez, par la bonté gratuite de Dieu.

L'enfant

Voire. Car nous ne pouuons nullement satisfaire, pour la moindre faute, que nous ayons cõmise, si Dieu n'vse enuers nous de sa pure liberalité, en nous les remettant toutes.

Le ministre.

Quãd Dieu nous a pardõné noz pechez quel fruit & vtilité nous en reuient il?

L'enfant.

Fruit du pardon des pechez.

Par ce moyen nous luy sommes agreables, cõme si nous estions iustes & innocens: & noz consciences sont asseurées de sa dilection paternelle enuers nous, dont nous vient salut & vie.

Le ministre.

Quand tu demandes, qu'il nous pardõne cõme nous pardõnons à ceux qui nous ont offensez; entens-tu qu'en pardonnant

nant aux hommes, que nous meritions pardon de luy?

L'enfant.

Non pas. Car le pardon ne seroit plus gratuit: & ne seroit pas fondé en la satisfaction, qui a esté en la mort de IESVS CHRIST, comme il doit estre. Mais entant qu'en oubliant les iniures qu'on nous fayt, nous ensuyuons sa douceur & clemence, & ainsi nous demonstrõs estre ses enfans: il nous donne ceste enseigne, pour nous certifier, Et d'autrepart il nous signifie, qu'il ne nous faut attendre en son iugement, que toute seuerité, & extreme rigueur, si nous ne sommes faciles à pardõner & faire grace à ceux qui sont coupables enuers nous?

Pardon des fautes est gratuit.

Le ministre.

Tu entens donc, que Dieu desauoue icy pour ses enfans ceux, qui ne peuuent oublier les offenses qu'on leur fait: afin qu'ilz ne s'attendent pas d'estre participans de ceste grace.

Desauouez en fans de Dieu.

L'enfant.

Voire. Et que tous sachent qu'à la mesme mesure qu'ilz auront fait à leurs pro-

chains, il leur sera rendu.

Le ministre.

Le 43. Dimanche. Qu'est-ce qui s'ensuit?

L'enfant.

Ne nous induis pas en tentation: mais nous deliure du mal.

La sixiesme requeste.

Le ministre.

Ne fais-tu qu'vne requeste de cela?

L'enfant.

Non. Car le second membre est exposition du premier.

Le ministre.

Quelle est la substance d'icelle?

L'enfant.

Que Dieu ne nous laisse point trebuscher au mal, & ne permette que nous soyons vaincuz du Diable, & des mauuaises concupiscences de nostre chair, lesquelles battaillent contre nous: mais qu'il nous donne la force de resister, nous soustenant de sa main, & nous ayant en sa sauuegarde, pour nous defendre & conduire. Rom. 7.

Le ministre

Comment cela se fait-il?

L'enfant.

Quand par son Esprit il nous gouuerne pour

pour nous faire aymer le bien, & hair le mal: suyure sa iustice, & fuir le peché. Car par la vertu du sainct Esprit nous surmontons le diable, le peché & la chair.

Le ministre.

Cela est-il necessaire à tous?

L'enfant.

Ouy. Car le Diable veille touſiours sur nous comme vn Lyon rugissant, prest à nous deuorer: & nous sommes si foibles & fragiles qu'il nous auroit incontinent abbatuz, si Dieu ne nous fortifioit, pour en auoir la victoire. I. Pier. 5.

Le ministre.

Que signifie le mot de Tentation?

L'enfant.

Les astuces & tromperies du diable dõt il vse pour nous surprendre, selon que nostre sens naturel est enclin à estre deceu, & nous deceuoir: & nostre volonté est plustost preste de s'adonner au mal qu'au bien. Tentatiõ

Le ministre.

Mais pourquoy demandes tu à Dieu, que il ne t'induise point au mal: veu que cela est le propre office du diable?

L'enfant.

Comme Dieu par sa misericorde conser ue ses fideles, & ne permet que le Diable les seduise, ne que le peché les surmon=te: ausi ceux qu'il veut punir, non seule-ment il les abandonne, & retire sa grace d'eux: mais ausi les liure au Diable, pour estre subiectz à sa tyrannie, les aueugle, & les met en sens reprouué.

Le ministre.

Que veut dire ceste addition? Car à toy est le regne, la puissance, & la gloire, aux siecles des siecles.

Le ministre.

Pour nous reduire de rechef en memoire que noz oraisons sont plustost fondées en Dieu, & en sa puissance & bonté que non pas en nous, qui ne sommes pas di=gnes d'ouurir la bouche pour le requerir. Et ausi pour nous apprendre de clorre toutes noz prieres par sa louenge.

Le ministre.

Le 44 Dimanche N'est-il licite de demander autre chose, sinon ce qui a esté recité?

L'enfant.

Combien qu'il nous soit libre d'vser d'au-

tres

tres parolles, & d'autre forme & manie re: si est-ce que nulle oraison ne sera iamais agreable à Dieu, laquelle ne se rapporte à ceste cy, comme à la reigle vnique de bien prier.

Le ministre.

Il est temps de venir au quatr'iesme membre de l'honneur que nous deuons rendre à Dieu.

L'enfant.

Nous auons dit, que c'est de le recognoistre de cœur, & confesser de bouche, autheur de tous biens, pour le glorifier. *La quatriesme espece du vray Honneur de Dieu.*

Le ministre.

Ne nous a-il pas baillé quelque reigle, pour ce faire?

L'enfant.

Toutes les louanges & actions de graces contenues en l'escriture, nous doyuent estre reigle & enseignement.

Le ministre.

N'en a-il rien esté touché en l'Oraison?

L'enfant.

Si a bien. Car en desirant que son Nom soit sanctifié, nous desirons que toutes ses œuures apparoissent glorieuses, comme

elles le sont. Tellement, que soit qu'il punisse, il soit tenu pour iuste: soit qu'il pardonne, pour misericordieux: soit qu'il accomplisse ses promesses, pour veritable. En somme, qu'il n'y ait du tout rien enquoy sa gloire ne reluise. Cela, est luy attribuer la louenge de tous biens.

Le ministre.

Que conclurrons nous de tout ce qu'auons dict?

L'enfant.

Iean.17. Ce que tesmoigne la verité, & qui a esté touché au commencement: assauoir, que ceste est la vie eternelle, de cognoistre le vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ: le cognoistre, dy-ie, pour l'honMat.1. norer deuement: afin qu'il nous soit non seulemẽt Maistre & Seigneur, mais aussi Pere & Sauueur: & que nous mutuellement luy soyons enfãs, seruiteurs, & peuple dedié à sa gloire.

Le ministre.

Le. 45. Dimanche. Quel est le moyen de paruenir a vn tel bien? L'enfant.

Le salut nous est Pour ce faire: il nous a laissé sa saincte parolle, laquelle nous est comme vne entrée

trée en ſon Royaume celeſte.

Le miniſtre.

Ou prens tu ceſte Parolle?

L'enfant.

Comme elle nous eſt comprinſe és ſainctes Eſcritures.

Le miniſtre.

Comment faut-il que nous en vſions pour en auoir le profit?

L'enfant.

En la receuant en pleyne certitude de conſcience, comme verité procedée du Ciel, nous ſubmettant à icelle, en droicte obeiſſance, l'aymant de vraye affection & entiere, l'ayant imprimée en noz cœurs, pour la ſuyure, & nous conformer à icelle.

Le miniſtre.

Tout cela eſt-il en noſtre puiſſance?

L'enfant.

Il n'y en a du tout rien. Mais c'eſt Dieu qui beſongne en nous en telle ſorte par ſon ſainct Eſprit.

Le miniſtre.

Mais ne faut-il pas, que nous mettions peine & diligence, à ouyr & lire la doctrine, laquelle nous y eſt monſtrée?

preſente par la parolle de Dieu.

L'enfant.

Ouy bien, premierement, que chacun en son particulier y trauaille. Et sur tout que nous frequentions les predications, ausquelles ceste Parolle est exposée en l'assemblée des Chrestiens.

Il faut mettre peine d'apprendre.

Le ministre.

Entens-tu qu'il ne suffit pas de lire en sa maison, sinon que tous ensemble oyent vne doctrine commune?

L'enfant.

Ie l'entens ainsi: cependant que Dieu en donne le moyen.

Le ministre.

La raison?

L'enfant.

Pource que Iesus Christ a estably ceste ordre en son Eglise: non pas pour deux ne pour troys: mais pour tous generallemẽt: & a declairé, que c'est le seul moyen de l'edifier & entretenir. Ainsi il nous faut là tous renger: & n'estre pas plus sages, que nostre Maistre.

Ephe. 4.

Des Pasteurs Ecclesiastiques.

Le ministre.

Est-ce donc chose necessaire, qu'il y ait des Pasteurs.

L'en-

L'enfant.

Ouy : & qu'on les eſcoute, receuant en humilité la doctrine du Seigneur, par leur bouche. Tellement que quiconque les meſpriſe, & refuſe de les ouyr, il reiette Ieſus Chriſt, & ſe ſepare de la compagnie des fideles. Mat. 10. Luc. 10.

Le miniſtre.

Mais ſuffit-il d'auoir vne foys eſté inſtruit par eux, ou s'il faut continuer?

L'enfant.

Ce n'eſt rien de cõmencer, ſi on ne pourſuit & perſeuere touſiours. Car iuſques á la fin, il nous conuient d'eſtre touſiours eſcoliers de Ieſus Chriſt. Et il a ordonné les miniſtres Eccleſiaſtiques, pour nous enſeigner en ſon nom.

Le miniſtre.

N'y-a il point d'autre moyen outre la parolle, par lequel Dieu ſe communique á nous? Le. 46. Dimanche.

L'enfant.

Il a conioint les Sacremens auec la prediçation de ſa parolle.

Le miniſtre.

Qu'eſt-ce que Sacrement? Des Sacremens.

L'enfant.

C'eſt vn teſmoignage exterieur de la grace de Dieu, qui par ſigne viſible nous repreſente les choſes ſpirituelles : afin d'imprimer plusfort en noz cœurs ſes promeſſes, & d'icelles nous en rendre plus certains.

Le miniſtre.

Comment? Vn ſigne viſible & materiel, a il ceſte vertu, de certifier la conſcience?

L'enfant.

Non pas de ſoymeſme : mais entant qu'il eſt ordonné de Dieu à ceſte fin.

Le miniſtre.

Veu que c'eſt le propre office du ſainct Eſprit, de ſeeller les promeſſes de Dieu en noz cœurs, comment attribues-tu cela aux Sacremens?

L'enfant.

Il ya grand' difference entre l'vn & l'autre. Car l'Eſprit de Dieu, à la verité, eſt celuy ſeul qui peut toucher & eſmouuoir noz cœurs, illuminer noz entendemẽs, & aſſeurez noz cõſciences: tellement que tout cela doit eſtre iugé ſon œuure propre, pour luy en rendre louänge. Cependant le Seigneur s'aide des Sacremens,

mens, comme d'instrumens inferieurs, selon que bon luy semble, sans que la vertu de son Esprit en soit aucunement amoindrie.

Le ministre.

Tu entens donc, que l'efficace des Sacremens ne gist pas en l'element exterieur: mais procede toute de l'Esprit de Dieu.

L'enfant.

Voire: selon que Dieu veut besongner par les moyens qu'il a instituez, sans deroguer à sa puissance.

Le ministre.

Et qui meut Dieu de faire cela?

L'enfant.

Pour le soulagement de nostre infirmité. Car si nous estions de nature spirituelle, comme les Anges: nous pourrions contempler spirituellement, & luy & ses graces. Mais ainsi que nous sommes enueloppez de noz corps, nous auons mestier qu'il vse de figures enuers nous, pour nous representer les choses spirituelles & celestes. Car autrement nous ne les pourrions comprendre. Et ausi il nous est expedient, que tous noz sens soyent exer-

Les Sacremens nous sõt donnez pour nostre infirmité.

cez en ses saincts promesses, pour nous confermer en icelles.

Le ministre.

Le 47. Dimanche. Puis que Dieu a introduit les Sacremens pour nostre necessité, se feroit orgueil & presumption, de penser, qu'on s'en peust passer.

Les Sacremens sont necessaires. L'enfant.

Ouy pour certain. Tellement que quiconques s'abstient volontairement de l'vsage, pensant qu'il n'en a point de besoing, mesprise Iesus Christ, reiette sa grace; & esteint son sainct Esprit.

Le ministre.

Mais quelle certitude de grace peuuent donner les Sacremens: veu que bons & mauuais les reçoyuent?

L'enfant.

Combien que les incredules & meschans aneantissent la grace qui leur est presentée par les Sacremens si ne s'ensuit-il pas que la proprieté d'iceux ne soit telle.

Le ministre.

Comment donc, & quand est-ce que les Sacremens produisent leur effect?

L'effect des Sacremens. L'enfant.

Quand on les receoit en Foy, cerchãt seulement

lement Iesus Christ & sa grace.

Le ministre.

Pourquoy dis-tu, que nous y deuons cercher Iesus Christ?

L'enfant.

Pour signifier, qu'il ne nous faut pas amuser au signe terrien, pour là cercher nostre salut: & ne nous faut pas imaginer, qu'il y ait là quelque vertu encloſe: mais au contraire, que nous prenions le signe pour vne aide, qui nous conduiſe droitement au Seigneur Iesus, pour cercher en luy salut & tout bien. *Cercher Iesus Christ aux Sacremens.*

Le ministre.

Veu que la foy y eſt requiſe, comment dis tu, qu'ilz nous ſont donnez pour nous cõfermer en foy, nous asſeurant des promeſſes de Dieu?

L'enfant.

Il ne ſuffit pas que la foy ſoit ſeulement commencée en nous pour vne fois: mais faut qu'elle ſoit nourrie & entretenue, puis qu'elle croiſſe iournellement, & ſoit augmẽtée en nous. Pour la nourrir dõc, pour la fortifier & l'accroiſtre, Dieu nous donne les ſacrementz. Ce que ſainct *Augmentation de Foy par les Sacremens.*

Rom. 4 Paul denote, en disant que l'vsage d'iceux est de seeller les promesses de Dieu en noz cœurs.

Le ministre.

Mais n'est ce pas signe d'infidelité, quand les promesses de Dieu ne nous sont pas assez fermes d'elles mesmes, sans aides?

L'enfant.

Imperfection des enfans de Dieu. C'est signe de petitesse, & infirmité de Foy, laquelle est biẽ aux enfans de Dieu, qui ne laissent pas pourtant d'estre fideles: mais ce n'est pas encore en perfectiõ. Car ce pendãt que nous viuons en ce mõde, il y a tousiours quelques reliques de defiãce en nostre chair: & pourtant nous faut-il tousiours profiter & croistre.

Le. 48. Dimanche. Le ministre.

Combien y a-il de Sacremens en l'Eglise Chrestienne?

L'enfant.

Nombre des Sacremens. Il n'y en a que deux communs, que le Seigneur Iesus ait institué pour toute la compagnie des fideles.

Le ministre.

Quelz?

L'enfant.

Assa-

Assauoir le Bapteſme & la ſaincte Cene. Le Bapteſme & la Cene.

Le miniſtre.

Quelle conuenance & difference y a-il de l'vn à l'autre?

L'enfant.

Le Bapteſme nous eſt comme vne entrée en l'Egliſe de Dieu : car il nous teſtifie que Dieu, au lieu que nous eſtions eſtrangers de luy, nous recoit pour ſes domeſtiques. La Cene nous eſt teſmoignage que Dieu nous veut nourrir & repaiſtre: comme vn bon pere de famille a le ſoing & cure de nourrir & refectionner ceux de ſa maiſon. Du Bapteſme. De la Cene.

Le miniſtre.

Pour auoir plus claire intelligence de l'vn & l'autre : diſons de chaſcun à part. Premierement, quelle eſt la ſignification du Bapteſme? Signification du Bapteſme.

L'enfant.

Elle a deux parties. Car le Seigneur nous y repreſente la remiſſion de noz pechez, & puis noſtre regeneration, ou renouuellement ſpirituel. Ephe. 5. Rom. 6.

Le miniſtre.

Quelle ſimilitude a l'eaue auec ces cho- Le. 49.

Dimanche.

ſes, pour les repreſenter?

L'enfant.

L'eaue du Baptesme.

Pource que la remiſſion des pechez eſt vne eſpece de lauement, par lequel noz ames ſont purgées de leurs macules: ainſi que les ordures du corps ſont nettoyées par l'eaue.

Le miniſtre.

Touchant l'autre partie?

L'enfant.

L'eaue pour quoy eſt miſe ſur la teſte.

Pource que le commencement de noſtre regeneration eſt, que noſtre nature ſoit mortifiée: l'iſſue, que nous ſoyons nouuelles creatures par l'eſprit de Dieu.

L'eaue donc nous eſt miſe ſur la teſte, en ſigne de mort: toutesfois en telle ſorte, que la reſurrection nous eſt ſemblablement figurée: en ce que cela ſe fait ſeulement pour vne minute de temps, & non pas pour nous noyer en l'eaue.

Le miniſtre.

Tu n'entens pas que l'eaue ſoit le lauement de noz ames.

L'enfant.

Non pas. Car cela appartient au ſang de Ieſus Chriſt ſeulement, qui a eſté reſpandu

du, pour effacer toutes noz ſouilleures, & nous rẽdre purs & impolluz deuãt Dieu. Ce qui eſt accomply en nous, quand noz conſciences en ſont arrouſées par le ſainct Eſprit. Mais par le Sacrement cela nous eſt certifié.

Le miniſtre.

Entens-tu que l'eaue nous en ſoit ſeulement vne figure?

L'enfant.

C'eſt tellement figure, que la verité eſt cõioincte auec. Car Dieu ne nous promet rien en vain: parquoy il eſt certain, qu'au Bapteſme la remiſsion des pechez nous eſt offerte, & nous la receuons.

Le miniſtre.

Ceſte grace eſt elle accomplie indifferẽment en tous?

L'enfant.

Non. Car pluſieurs l'aneantiſſent par leur peruerſité, Neantmoins, ſi ne laiſſe pas le Sacrement d'auoir telle nature: combien qu'il n'y ait que les fideles qui en ſentent l'efficace.

Le miniſtre.

La regeneration dont prend elle ſa vertu?

Le ſang de Chriſt eſt noſtre ſauuemẽt, non L'eaue. 1 Iean. 1. 1. Pier. 1.

Verité ioincte auec la figure.

L'enfant.

Regeneratiõ dõt pzend ſa vertu.

De la mort & reſurrection de Chriſt. Car ſa mort a ceſte vertu, que par icelle noſtre vieil Adam eſt crucifié, & noſtre nature vitieuſe eſt comme enſeuelie, pour n'auoir plus vigueur de regner. Et la nouueauté de vie, pour ſuyure la iuſtice de Dieu, procede de la reſurrection.

Le miniſtre.

Comment ceſte grace nous eſt elle appliquée au Bapteſme?

L'enfant.

Entant que nous ſommes là veſtuz de Ieſus Chriſt, & y receuons ſon Eſprit: moyennant que nous ne nous rendions pas indignes des promeſſes, qui nous y ſont données.

Le miniſtre.

De noſtre coſté, quel eſt le droit vſage du Bapteſme?

De l'vſage du Bapteſme.

L'enfant.

Il giſt en Foy & en repentance. C'eſt que nous ſoyons certains d'auoir noſtre purité ſpirituelle en Chriſt: & ſentions en nous, & declarions à noz prochains par œuures que l'Eſprit d'iceluy habite en nous

nous, pour mortifier noz propres desirs: afin de nous faire suyure la volonté de Dieu.

Le ministre.

Puis que cela y est requis: comment est ce qu'on baptise les petis enfans?

Le 5o Dimanche. Du Baptesme des petis enfans.

L'enfant

Il n'est pas dit, que la Foy, & la repentance doyuent tousiours preceder la reception du Sacrement: mais seulement cela doit estre en ceux qui en sont capables. Il suffit donc, que les petis enfans produisent & demonstrent le fruict de leur baptesme, apres estre venuz en eage de cognoissance.

Le ministre.

Comment mõstreras-tu qu'il n'y a point d'inconuenient en cela?

L'enfant.

Deu. 10. 30. Iere. 4. Rom. 4.

Pource que la Circoncision estoit aussi bien Sacrement de penitence: cõme Moyse & les Prophetes declairent: & Sacrement de Foy, comme dit sainct Paul. Et toutesfois Dieu n'en a excluz les petis enfans.

Le ministre.

Mais pourras tu bien mõstrer, qu'il y ait

vne meſme raiſon de les receuoir au Bapteſme comme à la circonciſion?

L'enfant.

Les promeſſes du peuple d'Iſrael ſont eſtendues par tout le monde.

Ouy bien. Car les promeſſes que Dieu auoit anciennement fait à ſon peuple d'Iſrael, ſont maintenant eſtendues par tout le monde.

Le miniſtre.

Mais s'enſuit il de cela, que nous deuions vſer du ſigne?

L'enfant.

Il eſt ainſi: quand le tout ſera bien conſideré. Car Ieſus Chriſt ne nous a pas fait participans de la grace, qui auoit au parauant eſté au peuple d'Iſrael pour l'amoindrir en nous, ou la rendre plus obſcure qu'elle n'eſtoit. Mais pluſtoſt l'a eſclarcie, & augmentée d'auantage.

Le miniſtre.

Entens tu que ſi nous ne donnions le Bapteſme aux petis enfans, que la grace de Dieu ſeroit amoindrie par la venue du Seigneur Ieſus?

L'enfant.

Ouy bien. Car le ſigne de la bonté & miſericorde de Dieu ſur noz enfans, qu'ont eu

eu les Anciens, nous defaudroit: lequel ſert grandement à noſtre conſolation, & à confermer la promeſſe, qui a eſté faite dez le commencement.

Le miniſtre.

Tu entens donc, puis que Dieu ſe declairant anciennement eſtre Sauueur des petis enfans, a voulu ceſte promeſſe eſtre ſeéllée en leurs corps par le Sacrement, exterieur, que c'eſt bien raiſon qu'il n'y ait pas moins de confirmation depuis la venue de Chriſt: veu que la meſme promeſſe demeure, & meſme eſt plus clairement teſtifiée de parolle, & ratifiée de fait.

puis

Depuis

e

L'enfant.

Ouy. Et d'auantage, puis que c'eſt choſe notoire, que la vertu & la ſubſtance du Bapteſme appartient aux petis enfans: on leur feroit iniure, de leur deſnier le ſigne qui eſt inferieur.

notoire

L'enfant.

A quelle condition donc deuons-nous baptizer les petis enfans?

A quelle cõdition on baptiſe les enfans.

L'enfant.

En ſigne & teſmoignage qu'ilz ſont heritiers de la benediction de Dieu, promi-

se à la generation des fideles: afin qu'estãs venuz en eage, ilz recognoissent la verité de leur bapteſme, pour en faire leur profit.

Le miniſtre.

Le. 51. Dimanche. Diſons de la Cene. Et premierement quelle eſt la ſignification d'icelle?

L'enfant.

Signification de la Cene. Noſtre Seigneur l'a inſtituée, pour nous aſſeurer, que par la communication de ſon corps & de ſon ſang, noz ames ſont nourries en eſperance de la vie eternelle.

Le miniſtre.

Pourquoy eſt-ce, que le Seigneur, par le pain nous repreſente ſon corps, & par le vin ſon ſang?

L'enfant.

Christ par le pain nous repzeſente ſon corps. & par le vin ſon ſang. Pour ſignifier, que telle proprieté qu'a le pain enuers noz corps: c'eſt de les repaiſtre & ſubſtenter en ceſte vie mortelle: auſsi a ſon corps enuers noz ames: C'eſt de les nourrir & viuifier ſpirituellemẽt. Pareillement, que comme le vin fortifie, refectione, & reſiouit l'homme ſelon le corps: auſsi que ſon ſang eſt noſtre ioye, noſtre refection & vertu ſpirituelle.

refection

Le

Le miniſtre.

Entens-tu, qu'il nous faille cõmuniquer vrayment au corps & au ſang du Seigneur? faille

L'enfant.

Ie l'entens ainſi. Car puis que toute la fiance de noſtre ſalut giſt en l'obeiſſance qu'il a rendue à Dieu ſon Pere: entant qu'elle nous eſt imputée, comme ſi elle eſtoit noſtre: il faut que nous le poſſedions. Veu que ſes biens ne ſont pas noſtres, ſinon que premierement il ſe donne à nous. Fiance de noſtre ſalut en quoy giſt

Le miniſtre.

Mais ne s'eſt-il pas donné à nous, quand il s'eſt expoſé à la mort, pour nous reconcilier à Dieu ſon Pere, & nous deliurer de damnation?

L'enfant.

Si eſt bien. Mais il ne ſuffit pas de cela, ſinon que nous le receuions, pour ſentir en nous le fruict & l'efficace de ſa mort & paſsion.

Le miniſtre.

La maniere de le receuoir eſt-ce point par Foy? Commẽt nous receuons leſus cẖriſt

L'enfant.

Ouy. Non ſeulement en croyant, qu'il eſt mort & reſſuſcité, pour nous deliurer de

la mort eternelle, & nous acquerir la vie: mais auſsi qu'il habite en nous, & eſt con ioint auec nous en telle vniō, que le chef auec ſes membres, afin de nous faire par-ticipans de toutes ſes graces en vertu de ce ſte conionction,

Le miniſtre.

Le. 52. Dimanche. Ceſte communion ne ce fait elle ſinon en la Cene?

L'enfant.

Si fait bien. Car nous l'auons par la pre-
1. Cor. 1. dication de l'Euangile, comme dit ſainct Paul: entant que le Seigneur Ieſus nous
Epſe. 5. y promet, que nous ſommes os de ſes os, chair de ſa chait: qu'il eſt le pain de vie,
Iean. 6. qui eſt deſcendu du ciel, pour nourrir noz ames: que nous ſommes vn auec luy
Iean. 17. comme il eſt vn auec ſon Pere: & telles choſes. Le miniſtre.

Qu'eſt-ce que nous auons au Sacrement d'auantage, & dequoy nous ſert-il plus?

L'enfant.

C'eſt que ceſte cōmunion eſt plus amplement confermée en nous, & commerati-fiée. Car combien que Ieſus Chriſt nous ſoit vrayement communique & par le Ba-

pteſ-

pteſme & par l'Euangile : toutesfois ce n'eſt qu'en partie, non pas pleinement.

Le miniſtre.

Qu'eſt-ce donc en ſomme, que nous auons par le ſigne du pain.

L'enfant.

C'eſt que le corps du Seigneur Ieſus, en tant qu'il a vne fois eſté offert en ſacrifice pour nous reconcilier à Dieu, nous eſt maintenant donné, pour nous certifier que nous auons part en ceſte reconciliation. Que c'eſt que nous auõs par le ſigne du pain.

Le miniſtre.

Queſt-ce que nous auons au ſigne du vin?

L'enfant.

Que le Segineur Ieſus nous donne ſon ſang à boire, entant qu'il là vne fois eſpã du pour le pris & ſatisfaction de noz offenſes : afin que nous ne doutions point d'en receuoir le fruit. Que c'eſt qu'auons par le ſigne du vin.

Le miniſtre.

Selon tes reſponſes, la Cene nous rẽuoye à la mort & paſsion de Ieſus Chriſt : afin que nous communiquions à la vertu de icelle.

L'enfant.

Voire. Car lors le sacrifice vnique & perpetuel a esté faict pour nostre redemption pourquoy il ne reste plus, sinon que nous en ayons la ioyssance.

Le ministre.

Que la cene n'est pas sacrifice.

La Cene donc n'est pas instituée pour faire vne oblation du corps de Iesus à Dieu son Pere.

L'enfant.

Christ seul Sacrificateur eternel.

Non. Car il n'y a que luy seul, à qui appartienne ceste office, entant qu'il est sacrificateur eternel. Mais il nous commande seulement, de receuoir son corps, & non pas l'offrir.

Heb. 5.

Le Ministre.

Mat. 26.

Pourquoy est-ce qu'il y a double signe?

L'enfant.

Le. 53. Dimanche.

Double signe pour nostre infirmité.

Nostre Seigneur l'a faict pour nostre infirmité: afin de nous donner a cognoistre que non seulement il est viande a noz ames, mais aussi breuuage afin que nous cherchions en luy nostre nourriture pleine & entiere, & non ailleurs.

Le ministre.

Tous doyuent ilz vser indifferẽment de

ce

ce second signe, assauoir du calice?

L'enfant.

Ouy: selon le commandement de Iesus Christ, contre lequel il n'est licite de rien attenter.

Le ministre.

Auons nous en la Cene simplemẽt le tesmoignage des choses dessusdictes, ou si elles nous y sont vrayement données?

L'enfant.

Entant que Iesus Christ est la verité, il ne faut doubter, que les promesses qu'il fait à la Cene, n'y soyent accomplies: que ce qu'il y figure, n'y soit verifié. Ainsi, selon qu'il le promet & represente, ie ne doubte pas qu'il ne nous face participans de sa propre substance, pour nous vnir auec soy en vne vie. La verité est auec la figure.

Le ministre.

Mais comment cela se peut-il faire? veu que le corps de Iesus Christ est au ciel, & nous sommes en ce pelerinage terrien? Que nous receuons Iesus Christ en la Cene & cõment.

L'enfant.

C'est par la vertu incomprehensible de son Esprit, laquelle conioint bien les choses separées par distance de lieu.

Tu n'entens pas donc, que le corps ſoit enclos dedans le pain, ne le ſang dedans le calice.

L'enfant.

Ce qu'il faut faire pour auoir la verité du Sacrement.

Non: mais au contraire, pour auoir la verité du Sacrament, il nous faut eſleuer noz cœurs en haut au ciel, ou eſt Ieſus Chriſt en la gloire de ſon Pere, & dont nous l'attendõs en noſtre redemption: & non pas le cercher en ces elemens corruptibles.

Le miniſtre.

Tu entens donc, qu'il y a deux choſes en ce Sacrement: le pain materiel & le vin, que nous voyons à l'œil, touchons à la main & ſauourons au gouſt: & Ieſus Chriſt, dont noz ames ſont interieurement nourries.

L'enfant.

Arres de la reſurrection.

Voire. Et en telle ſorte neantmoins que nous y auons meſme teſmoignage, & cõme vne arre de la reſurrection de noz corps: entant qu'ilz ſont faitz participans du ſigne de vie.

Le. 54 Dimanche.

Le miniſtre.

Quel en doit eſtre l'vſage?

L'enfant.

Tel

Tel que dit ſainct Paul. C'eſt que l'homme s'eſprouue ſoymeſme, deuant qu'en approcher. 1. Cor. 11.

Le miniſtre.

En quoy ſe doit-il eſprouuer?

L'enfant.

Aſſauoir s'il eſt vray membre de Ieſus Chriſt.

Le miniſtre.

Par quelz ſignes le pourra-il cognoiſtre?

L'enfant.

S'il a vraye Foy, & repentance: & s'il ayme ſes prochains en vraye charité, & n'eſt point entaché de hayne, ne rancune ne diuiſion. Signe ſi on eſt membre de Chriſt

Le miniſtre.

Mais il eſt requis d'auoir Foy, & charité parfaite.

L'enfant.

Il faut bien que l'vne & l'autre ſoit entiere & non feinte. Mais d'auoir vne telle perfection, à la quelle il n'y ait que redire, cela ne ſe trouuera pas entre les hommes. Auſsi, la Cene ſeroit inſtituée en vain, ſi nul n'eſtoit capable de la receuoir, ſinon qu'il fuſt du tout parfaict.

Le ministre.

L'imperfection donc ne nous empesche point d'en approcher.

L'enfant.

Mais au contraire, elle ne nous seruiroit de rien, si nous n'estions imparfaitz. Car c'est vne aide & soulagement de nostre infirmité. Le ministre.

Ces deux Sacremẽs ne seruent-ilz point à autre fin? L'enfant

Si font, d'autant que ce sont signes & marques de nostre profession: c'est à dire que par iceux nous protestons que nous sommes du peuple de Dieu, & faisons confession de nostre Chrestienté.

Le ministre.

Que faudroit-il donc iuger d'vn homme qui n'en voudroit point vser?

L'enfant.

Il ne le faudroit tenir pour Chrestien. Car en ce faisant, il ne se veut point confesser estre tel: & quasi tacitement, il desaduoë IESVS CHRIST.

Le ministre.

Mais suffit-il de receuoir vne fois l'vn & l'autre? L'enfant.

Pour quoy on reçoit vne seule fois le Bapteſme & la Cene plusieurs fois

Le Bapteſme n'eſt ordonné que pour vne ſeule fois, & n'eſt pas licite de le reiterer, Mais il n'eſt pas ainſi de la Cene.

Le miniſtre.

La raiſon?

L'enfant.

Pource que par le Bapteſme, Dieu nous introduit & reçoit on ſon Egliſe. Apres nous auoir receu, il nous ſignifie par ſa Cene, qu'il nous veut continuellement nourrir.

Le miniſtre.

Le. 55. Dimanche.

A qui appartient de Baptiſer & adminiſtrer la Cene.

A qui appartient-il tant de baptiſer, que d'adminiſtrer la Cene?

L'enfant.

A ceux qui ont charge publique en l'Egliſe, d'enſeigner. Car ce ſont choſes conioinctes, que de preſcher la parolle & diſtribuer les Sacremens.

Le miniſtre.

N'y en a-il pas certaine probation?

L'enfant.

Mat. 28.

Ouy bien. Car noſtre Seigneur donne ſpecialement la charge à ſes Apoſtres de baptiſer, comme de preſcher. Et touchant la Cene, il commande que tous la faciõs à ſon exemple. Or il auoit faict office

de Miniſtre, pour la donner aux autres.

Le miniſtre.

Mais les Paſteurs, qui ſont diſpenſateurs, des Sacremẽs, y doyuẽt ilz admettre ſans diſcretion, tous ceux qui s'y preſentent?

L'enfant.

La Cene a qui ne doit eſtre baillée.

Touchant du Bapteſme, pource qu'auiourd'huy, on ne l'adminiſtre qu'à petis enfans, il neſt point meſtier de diſcerner. Mais de la Cene, il faut bien que le Miniſtre regarde, de ne la bailler à vn homme qu'on cognoit en eſtre du tout indigne.

Le miniſtre.

Pourquoy?

L'enfant.

Pource que ce ſeroit polluer & deshonorer le Sacrement.

Le miniſtre.

Mais noſtre Seigneur y a bien receu Iudas quelque meſchant qu'il fuſt.

L'enfant.

Pourquoy Iudas a eſté receu à la Cene

Son iniquité eſtoit encore cachée. Et cõbien que noſtre Seigneur la cogneuſt: ſi n'eſtoit elle pas notoire à tous.

Le miniſtre.

Que ſera-ce donc des hypocrites?

L'en-

L'enfant.

Le Miniſtre ne les peut exclurre, cõme indignes : mais doit attendre, que le Seigneur ait reuelé leur meſchanceté.

Le miniſtre.

Et s'il en cognoit quelqu'vns indignes, ou qu'il en ſoit aduerty?

L'enfant

Cela ne ſuffit point, pour les exclurre, ſi non qu'il y ait approbation ſuffiſante, & iugement de l'Egliſe.

Le miniſtre.

Il faut donc, qu'il y ait quelque ordre & police ſur cela.

L'enfant.

Voire, ſi l'Egliſe eſt bien reiglée. C'eſt qu'on depute perſonnages, pour veiller ſur les ſcandales, qui pourroyent eſtre. Et qu'iceux, en l'authorité de l'Egliſe, interdiſent la communion à ceux qui n'en ſont nullement capables : & auſquelz on ne la peut donner ſans deshõnorer Dieu & ſcandaliſer les fideles.

Fin du Catechiſme.

ORAISON POVR DIRE au matin en ſe leuant.

MONDIEV, mon Pere, & mõ Sauueur, puis qu'il t'a pleu me faire la grace de paſſer la nuit, pour venir iuſqu'au iour preſẽt: vueille moy auſsi maintenant faire ce bien, que ie l'employe tout à ton ſeruice: tellement, que ie ne penſe, ne diſe, ne face rien, ſinon pour te cõplaire, & obeir à ta bonne volonté: afin que par ce moyen toutes mes œuures ſoyent à la gloire de ton Nom, & edification de mes prochains. Et cõme il te plaiſt de faire luire ton Soleil ſur la terre, pour nous eſclairer corporellemẽt: auſsi vueille moy par la clarté de ton Eſprit illuminer mon entendement & mon cœur pour me diriger en la droicte voye de ta iuſtice. Ainſi, à quelque choſe que ie m'applique, que touſiours ma principale fin & intention ſoit de cheminer en ta crainte, te ſeruir & honnorer, attendant tout mon bien & ma proſperité de ta ſeule benediction: afin de ne rien attenter, qui ne te ſoit agreable.

D'auantage, trauaillant tellement pour mon corps & pour la vie preſente, que ie regarde touſiours plus loing: a ſcauoir, à la vie celeſte: laquelle tu as promiſe à tes enfans. Neantmoins, qu'il te plaiſe & ſelon le corps, & ſelon l'ame, eſtre mõ protecteur: me fortifiant contre toutes les tentations du diable, & me deliurant de tous les dangiers terriens qui me pourroyent aduenir. Et pource que ce n'eſt rien de bien commencer, qui ne perſeuere, vueilles moy, non ſeulement pour ce iourd'huy receuoir en ta ſaincte conduite, mais pour toute ma vie, continuant & augmentant iournellement, ta grace en moy, iuſqu'à ce que tu m'ayes amené à la pleine conionctiõ de ton filz Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, qui eſt le vray Soleil de noz ames luiſant iour & nuict, ſans fin & à perpetuité. Et afin que ie puiſſe obtenir telles graces de toy, vueilles oublier mes fautes paſſées, me les pardonnant par ta miſericorde infinie, comme tu as promis à tous ceux, qui t'en requerront de bon cœur.

Exauce moy Pere de miſericorde par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Amen.

FAY moy ouyr dés le matin ta miſeri-corde: car i'ay eſperé en toy: fay moy cognoiſtre la voye en laquelle ie doy cheminer, puis que i'ay eſleué mon cueur à toy.

Deliure moy de mes ennemis Seigneur: car i'ay crié à toy.

Enſeigne moy à faire ta volonté: car tu es mon Dieu, ton Eſprit me dirige au droict chemin.

ORAISON POVR DIRE deuant qu'eſtudier ſa lecon a l'eſcole.

Du Pſalme.119.

EN quoy addreſſera l'Enfant ſa voye? En ſe conduiſant ſelon ta parolle Seigneur.

Ouure mes yeux, & ie conſidereray les merueilles de ta Loy.

Donne moy entendement, & ie garderay ta Loy, & la garderay en tout mon cueur.

SEigneur, qui es la fontaine de toute ſageſſe & ſcience: puis qu'il te plaiſt me dõner le moyen d'eſtre inſtruict en l'eage de mõ enfance, pour me ſauoir ſainctement & honneſtement gouuerner tout le cours de ma vie, vueilles auſsi illu-

miner mõ entendement, lequel eſt de ſoy meſme aueugle, à ce qu'il puiſſe compren dre la doctrine qui me ſera dõnée: vueille conformer ma memoyre, pour la bien re tenir: vueille diſpoſer mon cueur à la re= ceuoir volõtiers, & auec tel deſir qu'il ap= partient: afin que par mõ ingratitude l'oc caſiõ que tu me preſentes ne periſſe. Pour ce faire vueille eſpandre ſur moy ton S. Eſprit: l'Eſprit, dy-ie, de toute intelligen= ce, verité, iugement, prudence & doctri= ne: lequel me rende capable de bien profi ter: afin que la peine qu'on prẽdra à m'en= ſeigner ne ſoit perdue. Et à quelque eſtu= de que ie m'applique, fay que ie la reduiſe à la vraye fin, c'eſt de te cognoiſtre en no ſtre Seigneur IESVS Chriſt pour auoir pleine fiance de ſalut & vie en ta grace, & te ſeruir droitement & purement, ſelon ton bon plaiſir: tellement que tout ce que i'apprendray ſoit cõme inſtrument pour m'aider à cela. Et puis que tu promets de donner ſageſſe aux petis & aux humbles, & confondre les orgueilleux en la vanité de leurs ſens: pareillement de te manife= ſter à ceux qui ſeront de cœur droit: au cõtraire aueugler les malings & peruers:

vueille

vueilles moy renger à vraye humilité, par laquelle ie me rende docile & obeiſſant, premierement à toy, ſecondement à mes ſuperieurs, que tu as commis pour me regir & enſeigner. D'auantage, vueil les diſpoſer mon cœur à te chercher ſans feintiſe, renoncant à toute affection charnelle & mauuaiſe. Et qu'en telle ſorte ie me prepare maintenant, pour te ſeruir vne fois à l'eſtat & vocation, laquelle il te plaira m'ordonner, quand ie ſeray venu en eage. Exauce moy, Pere de miſericorde, par Ieſus Chriſt. Amen.

Du Pſalme. 25.

LE Seigneur reuele ſes ſecretz à ceux qui le craignent, & leur fait cognoiſtre ſon Alliance.

ORAISON POVR DIRE deuant le repas.

Du Pſalme. 104.

TOutes choſes attendent apres toy, Seigneur, & tu leur donnes viande en leurs temps.

Quand tu leur donnes, elles la recueillēt: & quand tu ouures ta main, elles ſont raſſaſiées de biens.

SEigneur, auquel giſt la plenitude de tous biens vueille eſtendre ta benedi ctiō ſur nous, tes paoures ſeruiteurs, & nous ſanctifier les dons, leſquelz nous receuons de ta largeſſe: afin que nous en puiſsions vſer ſobrement & purement, ſe lon ta bonne volonté, & par ce moyen te recognoiſtre Pere & autheur de toute be nignité, cerchant touſiours principale- ment le pain ſpirituel de ta parolle, dont noz ames ſoyēt nourries eternellement, par IESVS CHRIST ton Filz, no- ſtre Seigneur. Amen.

Deut. 8.

L'Homme ne vit point de ſeul pain: mais de la parolle procedant de la bouche de Dieu.

ACTION DE GRA- ces apres le repas.

Pſal. 117.

QVE toutes nations louent le Sei- gneur, que tous peuples luy chan- tent louange.

Car ſa miſericorde eſt multipliée ſus nous: & ſa verité demeure eternellement.

SEigneur Dieu, nous te rendons gra- ces de tous les benefices que nous re-

ceuons aſsiduellement de ta main : de ce qu'il te plait nous ſubſtanter en ceſte vie corporelle, nous adminiſtrãt toutes noz neceſsitez : & ſingulierement de ce qu'il t'a pleu nous regenerer en l'eſperance d'vne meilleure vie, laquelle tu nous as reuellée par ton ſainct Euangile. Te priãt qu'il te plaiſe ne permettre point, que noz affectiõs ſoyent icy enracinées en ces choſes corruptibles : mais que nous regardiõs touſiours plus haut, attendans noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, iuſqu'à ce qu'il apparoiſſe en noſtre redemption. Amen.

ORAISON POVR DIRE deuant que dormir.

SEigneur Dieu, puis qu'il t'a pleu créer la nuict pour le repos de l'homme, cõme tu luy as ordõné le iour pour trauailler : vueilles moy faire la grace de tellement repoſer ceſte nuict ſelõ le corps que mõ ame veille touſiours à toy, & que mõ cueur ſoit eſleué en tõ amour, & que tellement ie me demette de toutes ſolicitudes terriennes, pour me ſoulager ſelon que mon infirmité le requiert, que iamais ie ne t'oublie : mais que la ſouuenance de ta

bonté

bonté & grace demeure touſiours imprimée en ma memoire, & que par ce moyẽ ma cõſcience ait auſsi bien ſon repos ſpirituel, comme le corps prent le ſien. Dauantage, que mõ dormir ne ſoit point exceſsif, pour complaire outre meſure, à laiſe de ma chair: mais ſeulement pour ſatiſfaire à la fragilité de ma nature, afin de me diſpoſer à ton ſeruice. Auſsi qu'il te plaiſe me conſeruer impollu, tant à mon corps qu'en mon eſprit, & me conſeruer contre tous dangers, à ce que mõ dormir meſme ſoit à la gloire de ton Nom. Et pource que le iour ne s'eſt point paſsé que ie ne t'ay offencé en pluſieurs ſortes, ſelon que ie ſuis vn paoure pecheur, ainſi que tout eſt maintenãt caché par les tenebres que tu enuoyes ſus la terre, vueilles auſsi enſeuelir toutes mes fautes, par ta miſericorde, afin que par icelles ie ne ſoye point reculé de ta face. Exauce moy mõ Dieu, mon Pere, mon Sauueur, par noſtre Seigneur IESVS CHRIST Amen.

du Baptiſme des petis enfans: 119.

FIN.

TABLE POVR TROVVER LE LIEV DV

Catechiſme, que le miniſtre expli-
que vn chaſcun Dimanche : com-
mencant, Le.1. Dimanche. Le.2. &c.
Leſquelz ſont eſcritz aux marges
en groſſe lettre, auec le nom-
bre des pages, pour
les trouuer.

Des articles de la Foy.

1. Dimanche. — page. iii.
2. Dimanche. — iiii.
3. Dimanche. — vii.
4. Dimanche. — x.
5. Dimanche. — xii.
6. Dimanche. — xv.
7. Dimanche. — xvii.
8. Dimanche. — xx.
9. Dimanche. — xxii.
10. Dimanche. — xxiiii.
11. Dimanche. — xxvii.
12. Dimanche. — xxviii.
13. Dimanche. — xxxi.
14. Dimanche. — xxxii.
15. Dimanche. — xxxiiii.
16. Dimanche. — xxxvi.

17.	Dimanche.	xxxviii.
18.	Dimanche.	xl.
19.	Dimanche.	xlii.
20.	Dimanche.	xliiii.
21.	Dimanche.	xlvi.
22.	Dimanche.	xlviii.
23.	Dimanche.	l.
24.	Dimanche.	lii.
25.	Dimanche.	lvi.
26.	Dimanche.	lviii.
27.	Dimanche.	lxi.
28.	Dimanche.	lxiiii.
29.	Dimanche.	lxvii.
30.	Dimanche.	lxix.
31.	Dimanche.	lxxii.
32.	Dimanche.	lxxiiii.
33.	Dimanche.	lxxvii.
34.	Dimanche.	lxxix.
35.	Dimanche.	lxxxii.
36.	Dimanche.	lxxxv.
37.	Dimanche.	lxxxvii.
38.	Dimanche.	xci.
39.	Dimanche.	xciii.
40.	Dimanche.	xcv.
41.	Dimanche.	xcvi.
42.	Dimanche.	xcix.
43.	Dimanche.	cii.
44.	Dimanche	ciiii.

Des dix comman- demens.

D'oraison.

#7 ? Cest mon Livre 1 – 1577

45. Dimanche.		cvi.
46. Dimanche.		cix.
47. Dimanche.	Des Sacremẽs.	cxii.
48. Dimanche.		cxiiii.
49. Dimanche.		cxv.
50. Dimanche.		cxix.
51. Dimanche.		cxxii.
52. Dimanche.		cxxiiii.
53. Dimanche.		cxxvi.
54. Dimanche.		cxxviii.
55. Dimanche.		cxxxi.

A Dieu ſeul ſage, immortel, & inuiſible, honneur & gloire à iamais.

Amen.

vueille: ~~[illegible]~~ grand

effecāt

exaucer

vnique: single singuler: one: onely especiall

feinctises [illegible] hypocritycaly

but: end. scope.

puis:

depuis:

notoire:

refection:

faille

gist 1e

Chef

espandu.